

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL  
DU 22 OCTOBRE 2012

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 12 octobre 2012, accompagnée d'un ordre du jour comportant 86 objets.

La séance publique s'ouvre à 18 heures avec 34 présents

**Présidence de M. Marc BARVAIS, Bourgmestre faisant fonction**

Présents : Mme C. HOUDART, M. BEUGNIES, M. MARTIN, M. SAKAS, ~~M. DUPONT J.P.~~, Mme CRUVEILLER, M. DARVILLE, ~~DEPLUS~~, Échevins  
G. GOETGEBUER, Président du CPAS  
~~M. DIRUPO, M. BAILLY~~, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, ~~M. MILLER~~,  
Mme KAPOMPOLE, Mme COLINIA, M. ROSSI, M. VISEUR, M. DEL BORRELLO,  
Mme COUSTURIER, M. DE PUYT, M. MANDERLIER, M. LECOCQ, M. MERCIER  
W., ~~Mme. POURBAIX~~, Mme MERCIER A.M., ~~M. LAFOSSE~~,  
Mme MOUCHERON, M. HAMBYE, ~~M. MUZALIA WENDASUBIA~~,  
Mme NAHIME, Mme BRICHAUX, ~~Mme JOB~~, M. TONDREAU, Mme HOCQUET,  
M. JACQUEMIN, M. DUPONT X., M. BRESART, Mme BOUROUBA,  
Mme PREVOT, ~~Mme. DEJARDIN~~, MM. TRANCHANT, ~~DUBOIS~~, Mme FRANCO,  
WAEPUT, Conseillers  
et M. Philippe LIBIEZ, Secrétaire communal ff.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Je propose que nous commençons nos travaux. Chers collègues, je vous demande de bien vouloir excuser l'absence de MM. Jean-Pierre DUPONT, Jean-Paul DEPLUS et de M. Christophe DUBOIS et le départ anticipé du Président du CPAS qui a une autre réunion importante. Le procès-verbal de la séance du 3 septembre est sur la table et sera approuvé si aucune remarque n'est faite avant la fin de la séance. Voici la liste des points remis : le 9<sup>e</sup> objet, le 10, le 11, le 44, le 71 et le 76. Je vous signale que le point 35 de l'ordre du jour sera traité en huis clos. Par contre, les points 72, 73, 74 et 75 Contentieux seront inscrits en séance publique et non en huis clos, nous les traiterons donc après le 13<sup>ème</sup> objet. Particularité aussi, au 15<sup>ème</sup> objet : règlement taxe sur les pylônes GSM, M. le Conseiller communal Jean-Pierre VISEUR souhaite ajouter deux considérants qu'il évoquera lors de ce 15<sup>ème</sup> point. Je vous précise les interpellations que nous aurons à traiter en fin de Conseil : accès au chemin de la Fontaine par M. HAMBYE, je me permettrai de répondre ; position du Collège sur le plan de l'implantation d'une usine de traitement d'amiante de M. Jean-Pierre VISEUR, c'est M. MARTIN qui répondra ; le plateau des 4 Fils Aymon, interpellation de M. HAMBYE, c'est M. DARVILLE qui répondra ; mise en valeur du Pavillon Renaissance, interpellation de M. HAMBYE, M. DARVILLE répondra et rénovation

du passage du Centre, interpellation de Mme MERCIER, c'est M. Nicolas MARTIN qui répondra. Voilà, nous commençons donc notre Conseil.

1<sup>er</sup> Objet : POLICE-CIRCULATION

a) Création d'un emplacement PMR - Rue des Produits à Flénu. GEP 6002/FL/115

ADOPTE à l'unanimité - 1<sup>ère</sup> annexe

b) Création d'un emplacement PMR - Rue Émile Vandervelde à Cuesmes. GEP 6002/CU/89

ADOPTE à l'unanimité - 2<sup>ème</sup> annexe

c) Création d'un emplacement PMR - Rue Sablonnière à Jemappes. GEP 6002/JE/127

ADOPTE à l'unanimité - 3<sup>ème</sup> annexe

d) Création d'un emplacement PMR - Rue de Bouzanton à Mons. GEP 6002/43

ADOPTE à l'unanimité - 4<sup>ème</sup> annexe

e) Réglementation du stationnement - Rue des Viaducs à Nimy. GEP 6002/NI/2

ADOPTE à l'unanimité - 5<sup>ème</sup> annexe

f) Réglementation du stationnement - Rue des Trois Hurées à Jemappes . GEP 6002/JE/143

ADOPTE à l'unanimité - 6<sup>ème</sup> annexe

g) Réglementation du stationnement - Rue Antoine Clesse à Mons. GEP 6002/85

ADOPTE à l'unanimité - 7<sup>ème</sup> annexe

h) Réglementation du stationnement - Rue des Tuileries à Mons. GEP 6002/371

ADOPTE à l'unanimité - 8<sup>ème</sup> annexe

i) Réglementation du stationnement - Rue du 11<sup>ème</sup> Régiment d'Artillerie à Mons. GEP 6002/416

ADOPTE à l'unanimité - 9<sup>ème</sup> annexe

j) Réglementation du stationnement - Rue Croisette à Jemappes. GEP 6002/JE/33

ADOPTE à l'unanimité - 10<sup>ème</sup> annexe

k) Réglementation du stationnement - Petite rue des Prés à Mons. GEP 6002/285

ADOPTE à l'unanimité - 11<sup>ème</sup> annexe

l) Réglementation de la circulation - Amorce de piste cyclable - Rue Lamir à Mons. GEP 6002/213

Mme Laurette PREVOT, Conseillère : Juste une question, je sais qu'en Commission vous aviez accepté de regarder à ma remarque par rapport au point l) réglementation de la circulation - amorce de piste cyclable et je voulais simplement savoir si cela avait été acté et si le point allait être étudié en fonction de ce que j'ai demandé. Il y avait une piste cyclable le long d'un parking à la sortie de la rue Lamir et vous aviez dit que c'était une bonne idée mais je souhaite savoir si cela a été bien acté.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Mais le Commissaire LIMAGE est actuellement absent donc on n'a pas pu avoir de réponse mais nous voulons l'acter. Effectivement, c'est peut-être plus simple de retirer le l) pour revenir avec le dossier avec l'avis de M. LIMAGE. Donc, nous avons un problème purement technique mais cette remarque sera actée. Pour faire plus simple, on retire le l) et on reviendra avec ce point.

Mme Laurette PREVOT, Conseillère : C'est gentil, merci.

#### REMIS

m) Réglementation de la circulation - Instauration d'une zone 5 T à Obourg. GEP 6002/OB/OD

ADOPTE à l'unanimité - 12<sup>ème</sup> annexe

n) Réglementation de la circulation et du stationnement - Place de la Grande Pêcherie à Mons. GEP 6002/428

ADOPTE à l'unanimité - 13<sup>ème</sup> annexe

o) Réglementation de la circulation et du stationnement - Rues Léopold, Rogier et Place Louise à Mons. GEP 6002/OD

ADOPTE à l'unanimité - 14<sup>ème</sup> annexe

p) Réglementation de la circulation et du stationnement - Rue Lloyd George à Jemappes. GEP 6002/JE/82

ADOPTE à l'unanimité - 15<sup>ème</sup> annexe

q) Réglementation de la circulation et du stationnement - Rue Brisselot à Mons. GEP 6002/45

ADOPTE à l'unanimité - 16<sup>ème</sup> annexe

r) Réglementation de la circulation. Abrogation du couloir bus. GEP 6002/179

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Quand je vois, grâce au dossier d'accompagnement, le nombre de travaux susceptibles de supprimer des emplacements de

parking, je me demande bien sincèrement où les automobilistes vont pouvoir se garer. Exemples : rue de la Petite Guirlande, rue des Capucins, rue de la Clef, Place du Marché-aux-Herbes, on a bon dire que c'est momentané et qu'il faut prendre patience pour garantir ensuite une très belle ville, entretemps la vie continue tout de même. Alors, je ne sais pas quelles sont vos propositions ?

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : En ce qui concerne le point r) Mme MERCIER, cela consiste justement à créer des emplacements complémentaires puisqu'on supprime la bande bus. Et je vous rappelle que dans ce secteur, il y a aussi le plan de modification du parking qui appartient à Toit et Moi où un bail emphytéotique est en train d'être réalisé pour qu'il puisse être accessible à la population et là je crois que ce sont 130 emplacements qui seront disponibles. Globalement, le nombre de parkings disponibles sur la Ville sur les dernières années a augmenté de 270 si ma mémoire est bonne mais Mme l'Echevine de la Mobilité peut le préciser. C'est 300. Et je vous rappelle aussi c'est également une de vos questions, la volonté pour la Ville de créer un parking couvert supplémentaire de 300 places au niveau de la Ville, il y a un projet qui sera traité en fin de Conseil concernant un projet qui sera peut-être même supérieur à ceux-ci. Donc, le nombre d'emplacements de stationnement est vraiment un élément important que nous prenons en considération à chaque dossier. De toute façon, nous créons de l'espace ici.

ADOPTE à l'unanimité - 17<sup>ème</sup> annexe

s) Réglementation du stationnement « payant » - Intra-muros à Mons. GEP

ADOPTE à l'unanimité - 18<sup>ème</sup> annexe

2<sup>e</sup> Objet : Délégation de signature de M. le Secrétaire communal adjoint, actuellement Secrétaire communal f.f., à différents chefs de service – Information au Conseil communal. Secrétariat JYD

ADOPTE à l'unanimité - 19<sup>ème</sup> annexe

3<sup>e</sup> Objet : Délégation de signature de Mme la Secrétaire communale adjointe f.f. à différents chefs de services – Information au Conseil communal. Secrétariat JYD

ADOPTE à l'unanimité - 20<sup>ème</sup> annexe

4<sup>e</sup> Objet : Attribution de nom à une nouvelle voie publique à 7020 Mons-Nimy : Clos Évariste Mantannus. Population

ADOPTE à l'unanimité - 21<sup>ème</sup> annexe

Entrée de Mme JOB = 35 présents

5<sup>e</sup> Objet : PZO + : Modification plan quinquennal – demande PZO+ 2012. SI

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Modification du plan quinquennal. Une petite remarque en passant. Normalement, ce point devait être présenté le 1<sup>er</sup> juin, il nous arrive 4 mois plus tard, bon, passons. Quoi qu'il en soit, j'ai demandé en Commission qu'on m'explique à quoi servent les 6 ventilateurs à pression positive. On n'a pas pu me répondre mais on m'a assuré que je connaissais aujourd'hui leur utilité. Voilà.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Vous aurez la réponse écrite par le Commandant mais en principe c'est justement pour ventiler les bâtiments mais pourquoi en faut-il 6 et pourquoi sont-ils électriques, ça je ne sais pas vous répondre. Vous aurez la réponse écrite par le Commandant.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Bon, merci.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Donc, en fait c'est l'acquisition de deux véhicules de signalisation et des ventilateurs à pression positive qui servent à ventiler les bâtiments quand il y a des odeurs de gaz ou simplement suite à un incendie.

ADOPTE à l'unanimité - 22<sup>ème</sup> annexe

Entrée de Mme POURBAIX = 36 présents

6<sup>e</sup> Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 2 – Le quartier de la gare et le centre d'Arts religieux – La chapelle de l'ancien couvent des Ursulines - Travaux lot 2 : Électricité – Approbation de l'addenda 2 3<sup>e</sup>/5<sup>e</sup> E/2010/CONV.Ursulines-travaux Addenda 2 lot 2/OS

7<sup>e</sup> Objet : Objectifs de Convergence. Portefeuille 2 – Le quartier de la gare et le centre d'Arts religieux. La chapelle de l'ancien couvent des Ursulines. Scénographie – Approbation de l'avant-projet. 3<sup>e</sup>/5<sup>e</sup> E/2012/CONV. Ursulines-scénographie-avant-projet/OS

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Comme nous l'avons déjà souligné, il y avait entre le Musée Duesberg et l'Artothèque, 33 m que nous considérons très importants de relier d'autant plus que ce bâtiment entre l'Artothèque et le Musée Duesberg appartenait à un parastatal de la Région wallonne et nous avons la faiblesse de croire que nous avons à Mons quelqu'un qui a une petite influence à la Région wallonne mais bon, ça n'a pas été le cas et donc nous nous retrouvons ici avec l'Artothèque, c'est pourquoi nous nous abstenons sur ces deux points. Merci.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Le point 6 concerne la restauration extérieure et l'aménagement intérieur de l'ancienne Chapelle du Couvent des Ursulines, c'est le lot électricité, c'est un addenda.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : M. le Conseiller HAMBYE est allé un peu trop vite parce que moi je voulais rappeler une chose que j'ai déjà demandée plusieurs fois, qu'on vérifie la présentation des prix prévus pour les travaux. Exemple, ici, l'avant-projet de la scénographie est prévu TVA comprise...

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : C'est pour le point 7 ? Pour le point 6 il n'y a pas de problème, je vous écoute.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Oui, oui, donc TVA comprise, 514.250 euros, d'accord. Mais, les honoraires de Gigogne-Lescot, 12.000 euros hors TVA cette fois ci. Alors, ceci dit, l'avant-projet donne une idée assez claire de ce qui sera matériel et virtuel mais je persiste à croire que ce serait bien d'uniformiser parce qu'on passe chaque fois de la TVA qui est incluse à un autre compte hors TVA. Je trouve que ce serait plus facile qu'on unifie. C'est simplement ça que je voulais dire.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Donc, ce que vous demandez c'est que systématiquement, soient présents les prix hors TVA et avec TVA, comme ça il n'y aura pas de problème...

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Plutôt TVA comprise, c'est mieux comme ça.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Oui, on peut avoir les deux, hors et TVA comprise parce que pour la TVA il y a parfois des variations. Bon, cette demande est actée. Le point 7, c'est abstention CdH et Ecolo c'est ok.

L'Assemblée passe au vote du point 6 qui donne le résultat suivant :

32 OUI : Mme HOUDART, MM. BEUGNIES, MARTIN, SAKAS, Mme CRUVEILLER, M. DARVILLE, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, VISEUR, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, Mmes POURBAIX, NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X, BRESART, Mmes BOUROUBA, PREVOT, M. TRANCHANT, Mmes FRANCO, WAELPUT, M. BARVAIS

4 abstentions : M. MERCIER, Mmes MERCIER, MOUCHERON, M. HAMBYE

ADOPTE - 23<sup>ème</sup> annexe

L'Assemblée passe au vote du point 7 qui donne le résultat suivant :

32 OUI : Mme HOUDART, MM. BEUGNIES, MARTIN, SAKAS, Mme CRUVEILLER, M. DARVILLE, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, VISEUR, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, Mmes POURBAIX, NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X, BRESART, Mmes BOUROUBA, PREVOT, M. TRANCHANT, Mmes FRANCO, WAELPUT, M. BARVAIS

4 abstentions : M. MERCIER, Mmes MERCIER, MOUCHERON, M. HAMBYE

ADOPTÉ - 24<sup>ème</sup> annexe

8<sup>e</sup> Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 3 : Le quartier des Arts et de l'Artisanat de Création – Réaménagement global des voiries – Rues de la Trouille et du Grand Trou Oudart – Avant-projet – approbation. 3<sup>e</sup>/5<sup>e</sup> E/CONV/Voiries. P3-Travaux

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Le point 8 c'est le réaménagement des voiries de la rue de la Trouille et du Grand Trou Oudart, je suppose que tout le monde voit où c'est, ce sont des rues à pavés très très cabossés, disons-le ainsi. J'ai regardé un peu ces projets et au vu de ce qu'on va faire, il y a beaucoup d'endroits, de petites placettes où on va utiliser des pavés, j'ai donc deux questions à vous poser : 1) est-ce qu'il est impossible de remployer les pavés actuels, en tout cas dans certains coins et 2) s'il s'agit de pavés nouveaux, d'où viendront-ils ? De Chine, d'Inde ou de Wallonie ? Parce qu'il ne faut pas forcer le marché public d'accord mais il faudrait quand même que les caractéristiques de ces pavés permettent aux fournisseurs wallons d'avoir une chance de les livrer, ce qui n'a pas été le cas dans certains autres cahiers des charges.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Effectivement, ici, nous sommes à l'avant-projet donc nous ne sommes pas au cahier spécial des charges mais votre remarque concernant le cahier spécial des charges, nous veillerons à ce que les fournisseurs wallons puissent évidemment y répondre. D'autre part, il faut reconnaître que ces pavés ne sont pas des pavés de type les plus confortables puisqu'ils sont quand même fort arrondis et ce n'est pas du tout le genre de pavés qu'on utilise encore à l'heure actuelle. Il faut savoir aussi qu'il y a toujours une différence dans le coût entre les pavés qui sont évacués et les pavés qui doivent être recyclés. On laisse généralement le soin à l'entreprise de recycler ou pas les pavés parce que nous avons encore des stocks énormes à la Ville de pavés, donc avis aux amateurs, si vous voulez paver votre avant-cour n'hésitez pas, à bon prix, la Ville de Mons peut vous fournir des pavés. Et nous avons un stock encore suffisant, je crois qu'il n'est pas nécessaire d'en avoir en plus. Mais, concernant le cahier spécial des charges, là nous veillerons à ce que les fournisseurs wallons puissent être consultés et surtout avoir des chances de pouvoir répondre à l'offre. Parce que les consulter c'est une chose, répondre à l'offre est encore autre chose.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Cela dépendra des caractéristiques qu'on mettra dans le cahier des charges, évidemment. Ok, merci.

ADOPTÉ à l'unanimité - 25<sup>ème</sup> annexe

9<sup>e</sup> Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 1 – L'espace Grand-Place et Patrimoine UNESCO – Les Minières de Spiennes - Marché de services - Relevé topographique de la

prairie archéologique – Approbation du mode de passation et des conditions de marché. **SOUS RESERVE** 3<sup>e</sup>/5<sup>e</sup> E/2010/CONV/ Spiennes-Relevé Prairie

REMIS

10<sup>e</sup> Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 1 – L’espace Grand-Place et Patrimoine UNESCO – Les Minières de Spiennes - Marché de services - Relevé topographique de la minière – Approbation du mode de passation et des conditions de marché. **SOUS RESERVE** 3<sup>e</sup>/5<sup>e</sup> E/2010/CONV/ Spiennes-Relevé Minières

REMIS

11<sup>e</sup> Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 1 – L’espace Grand-Place et Patrimoine UNESCO – Les Minières de Spiennes - Marché de services – Traduction des textes scénographiques et sous-titrage de films - Approbation du mode de passation et des conditions de marché. **SOUS RESERVE** 3<sup>e</sup>/5<sup>e</sup> E/2010/CONV. Spiennes- Traduction

REMIS

12<sup>e</sup> Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 2 – Le quartier de la gare et le centre d’Arts religieux – Le Centre de Congrès – Voirie d’accès – Affectation du Droit de Tirage détenu au sein du sous-secteur III.C de l’IDEA pour les travaux et approbation de la convention de superficie. **SOUS RESERVE** 3<sup>e</sup>/5<sup>e</sup> E/CONV-Congrès Voiries-Travaux

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : On a vu que dans le cadre du Centre de Congrès, les travaux qui seront pris en charge par la Ville de Mons, c’est la liaison Nord Ouest de la route à la nouvelle gare avec un droit de tirage IDEA donc il n’y a pas de problème à ce sujet. Simplement, chaque matin, chaque soir, quand on s’approche de la gare, il y a toujours ces embouteillages énormes et on nous a toujours promis, annoncé, proclamé qu’il y aurait un plan de mobilité et que les conclusions de ce plan de mobilité allaient nous êtres communiquées. Alors, est-ce le monstre du Loch Ness montois ou je dirai dans le cadre de l’inter action donc gare de Mons - Centre de Congrès et autres aménagements, a-t-on déjà le résultat du projet de mobilité ? Merci.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Nous n’avons pas encore le plan de mobilité puisque le marché est seulement en constitution, on va relancer un marché pour avoir un plan de mobilité global. Maintenant, le plan de mobilité, il inclura les travaux de la gare terminés et la mobilité d’ici pendant les deux ans à venir dans le quartier de la gare ne seront évidemment pas des plans de mobilité simples à réaliser mais ce n’est pas le but de l’étude, la mobilité pendant les travaux on la gère en interne, le plan de mobilité visera un plan pluriannuel et qui tiendra compte du nouvel aspect de la gare. Maintenant, ce dont on parle dans le dossier, c’est l’accès à l’arrière de la gare pour justement pouvoir desservir non seulement le Palais des Congrès mais tout l’espace qui est dévolu au logement et aux bureaux qui sont au-delà de la gare.

Donc, on parle de choses évidemment tout à fait différentes mais le plan de mobilité sur lequel nous commençons à travailler au niveau du cahier spécial de charges, il est évident qu'il tiendra compte de l'ensemble de l'espace de l'ancienne et de la nouvelle ville.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Je suis un peu candide et pas toujours informé de ce qui se passe à la Ville de Mons, mais donc le plan de mobilité il sera établi après avoir fait les travaux à la gare de Mons ?

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Non, on va lancer le marché pour un plan de mobilité, c'est une société extérieure et bien évidemment, elle tiendra compte de l'aménagement de la gare puisque l'aménagement de la place de la gare est déjà sur les plans, il est déjà décidé, donc ils tiendront compte de cette contrainte là.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : C'est un peu la même question que j'allais poser, donc la mobilité autour de la nouvelle gare dans l'intra muros, ça c'est ficelé, l'étude de mobilité ne pourra pas y déroger, donc on amène quelque chose de tout fait et c'est l'étude qui est priée de s'adapter à ce qui est déjà fait ?

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Au niveau de l'aménagement de la gare, c'est l'aménagement de la Place Léopold qui est fixé mais toute la circulation tout autour fera partie du plan de mobilité. Peut-être qu'ils viendront avec des améliorations au niveau de cette place là, on ne va pas préjuger des résultats. Mais dans le projet de la gare avec cette avancée sur la place, il est bien évident que le passage le long du boulevard dans l'axe actuel ne pourra plus se faire que par le tunnel puisque forcément, il va y avoir la descente de la gare en plein milieu de la Place Léopold, ça me paraît évident. Mais, ça on ne va pas le changer, ce n'est pas le plan de mobilité qui va changer l'aspect de la gare Calatrava.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : C'est bien ce que je voulais dire. Ok.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Est-ce que vous vous êtes fixé un délai pour pouvoir le mettre en œuvre ? Je suppose qu'il devrait être mis en œuvre avant 2015 et donc un délai par rapport au cahier et par rapport à la mise en œuvre du plan de mobilité qu'on puisse au moins le tester avant.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Bien évident, je vous ai dit qu'on travaillait sur le cahier spécial des charges, je ne peux pas encore vous dire maintenant à quel Conseil il sera proposé. Rapidement certainement, si pas fin de l'année, début de l'année prochaine. Mais ce sera à mon avis, le prochain Conseil communal qui statuera là-dessus.

ADOPTÉ à l'unanimité - 26<sup>ème</sup> annexe

13<sup>o</sup> Objet : Comptes annuels de l'exercice 2011 du CPAS. Gestion f.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Une remarque formelle, nous avons donc comme pour le compte annuel de l'exercice 2011 de la Ville de Mons, une synthèse analytique et ça nous semble très utile, complet, détaillé et précis et on s'en réjouit et vous en félicitons. Est-ce qu'il serait possible d'imaginer que l'ensemble des Conseillers communaux aient une copie par mail de ce compte analytique parce qu'il y a quand même des informations essentielles, hormis les marchés particuliers mais j'estime que c'est tellement bien fait, tellement clair que j'estime que quand on a la volonté de contrôler l'exécutif, qu'on doit passer une heure pour lire 40 pages avec des colonnes de chiffres et autres, on serait quand même mieux chez soi pour les lire. C'est peut-être un peu dangereux d'avoir en mains chez soi les comptes de la Ville de Mons, est-ce qu'ils ne sont pas publics ?

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Ici, on parle encore des comptes du CPAS.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Oui, mais c'est la même chose, la remarque est aussi bien pour le CPAS que pour la Ville de Mons. Mais, hormis je dirai, les fournisseurs qui relèvent du domaine privé, on peut comprendre, la liste des fournisseurs et des locataires et autres mais c'est une demande, est-ce que c'est inconcevable d'envoyer aux Conseillers communaux par mail ces comptes ? Merci.

M. Guy GOETGEBUER, Président du CPAS : Je vous remercie M. HAMBYE pour ces informations. Puisque maintenant nous allons passer aux chiffres du compte 2011 du CPAS, je vais vous faire un bref résumé. Au service ordinaire, en comptabilité budgétaire 2011 et à l'exercice propre, les droits constatés se sont élevés à 66.777.000 € et les dépenses engagées à 70.638.000 € soit un mali de 3.860.000 €. Compte tenu des exercices antérieurs dont le solde est bénéficiaire de 4.318.000 € et des prélèvements prévus sur le fonds de réserve mais qui n'ont pas été utilisés, c'est-à-dire 1.993.000 €, le compte de l'exercice 2011 du CPAS se clôture par un boni budgétaire de 2.451.000 €, qui est versé au fonds de réserve ordinaire. Je rappelle que ce fonds de réserve était réduit à néant lors de la construction du budget 2012, il s'agit donc d'une bouffée d'air pour la préparation du budget 2013. L'intervention communale pour sa part reste fixée au montant prévu lors de l'élaboration du budget 2011. Il n'y a donc pas d'appel à une intervention communale supplémentaire, hormis ce qui était prévu pour couvrir le déficit des crèches et des Affaires sociales qui ont été transférées au CPAS au 1<sup>er</sup> janvier 2011. Une toute petite précision en ce qui concerne le pourcentage de l'intervention normale de la Ville dans le budget global du CPAS donc toujours hors aide spécifique, crèches et Affaires sociales, en 2001 l'intervention de la Ville représentait 23,82% du budget du CPAS. En 2006, ce chiffre est redescendu à 20,74% et en 2011 ; on en arrive

à 11,03% de recettes supplémentaires qui ont donc été recherchées et obtenues auprès d'autres pouvoirs organisateurs. Lors de la Commission du CPAS, j'avais fait une comparaison du compte 2010 et du compte 2011, je ne sais pas si vous souhaitez que j'y revienne.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Par rapport à la transparence, il faut savoir quand même que ces comptes ont été débattus au niveau du Conseil du CPAS où vous avez des représentants, donc tous les renseignements que vous voulez par les Conseillers qui sont au niveau du CPAS sont disponibles et la coutume veut qu'on adresse une copie complète aux chefs de groupe présents. Donc, l'envoyer à l'ensemble des Conseillers, c'est chaque fois des briques de papier, franchement 45 fois des briques de papier et par mail, ce n'est pas encore dans les habitudes, ça viendra progressivement mais pour l'instant, on ne distribue aucun de ces documents par mail mais ils peuvent être consultables. Mais ça a été validé au niveau du Conseil et discuté là-bas, donc vous avez des représentants à ce niveau là. C'est le rôle des groupes aussi.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Oui, deux choses. D'abord, je m'étonne un petit peu de ce que mon voisin vient de dire sur la confidentialité des comptes. Moi, je crois que tous les comptes des pouvoirs publics sont des comptes publics et donc il n'y a pas de confidentialité à avoir, chacun peut savoir ce qu'il veut savoir, y compris les simples citoyens qui en feraient la demande, à mon avis. Mais je ne crois pas qu'il y ait grand monde qui en fasse la demande mais enfin, le principe, c'est celui là. Quant au vote sur le point 13, nous allons nous abstenir mais pour ne pas allonger la sauce, je le justifierai en même temps que mon intervention sur les comptes de la Ville, mais je tiens quand même déjà à dire maintenant que c'est une abstention avec connotation positive parce que je rejoins quand même les remarques positives et je me réjouis de certains chiffres que le Président du CPAS a dit.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Effectivement, je me joins à ce que vient de dire M. VISEUR par rapport à la bouffée d'oxygène qui a été évoquée par le Président du CPAS maintenant il reste une question, je suppose que vous allez me renvoyer au niveau du budget de 2013 mais la dotation de la Ville est inchangée, on sait que la bouffée d'oxygène dont on parle ne suffira pas à couvrir l'ensemble des charges du CPAS et qu'il y a une mesure qui arrive au mois de novembre qui aura des conséquences au niveau des CPAS donc j'imagine que vous allez me renvoyer au budget mais voilà, ce sera une abstention aussi pour nous.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Effectivement, le débat sur le budget tant de la Ville que du CPAS débutera avec les nouveaux Conseils et les nouveaux Collèges donc, je crois qu'effectivement nous aurons à redébattre de tous ces points probablement en février, le temps d'avoir finalisé les budgets. Peut-être que janvier, ce sera un peu court. Voilà. Nous allons passer au vote.

Sortie de M. GOETGEBUER

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

30 OUI : Mme HOUDART, MM. BEUGNIES, MARTIN, SAKAS, Mme CRUVEILLER, M. DARVILLE, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, Mmes POURBAIX, NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X, BRESART, Mme BOUROUBA, M. TRANCHANT, Mmes FRANCO, WAELPUT, M. BARVAIS

6 abstentions : MM. VISEUR, MERCIER, Mmes MERCIER, MOUCHERON, M. HAMBYE, Mme PREVOT

ADOPTE - 27<sup>ème</sup> annexe

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Avant de passer au point 14, nous avons à vider les points qui sont inscrits en huis clos, c'est-à-dire les 72, 73, 74, 75.

72<sup>e</sup> Objet : Autorisation de se constituer partie civile devant le Tribunal de Police de Mons contre une personne présumée responsable de dégâts occasionnés aux biens publics (éclairage public). Contentieux RECPFAC/1/EC

ADOPTE à l'unanimité - 28<sup>ème</sup> annexe

73<sup>e</sup> Objet : Autorisation d'introduire une demande reconventionnelle visant la désignation d'un expert judiciaire dans le cadre d'un litige portant sur un marché public. Contentieux Travaux

ADOPTE à l'unanimité - 29<sup>ème</sup> annexe

74<sup>e</sup> Objet : Autorisation d'introduire une procédure de récupération de créances et d'expulsion des lieux contre l'occupant du rez-de-chaussée de l'immeuble sis Grand-Place, 27 à Mons. Contentieux REGFONC

ADOPTE à l'unanimité - 30<sup>ème</sup> annexe

75<sup>e</sup> Objet : Convention de transaction établie dans le cadre du marché public portant sur des travaux de construction de deux appartements et un rez commercial au 41 rue Général Leman à Jemappes – Ratification. Contentieux Travaux

ADOPTE à l'unanimité - 31<sup>ème</sup> annexe

76<sup>e</sup> Objet : Autorisation de se constituer partie civile entre les mains du juge d'instruction – agression agent proximité 3.10.2012. Contentieux DIVIS1/AN

## REMIS

14<sup>e</sup> Objet : Information au Conseil Communal des emprunts et escomptes de subsides soumis à la décision du Collège Communal en mai, juin, juillet et août 2012 pour l'administration centrale. Gestion f. EXTRA. DD22102012

ADOPTE à l'unanimité - 32<sup>ème</sup> annexe

15<sup>e</sup> Objet : Règlement taxe sur les pylônes GSM et autres – Exercice 2012. Mise en conformité avec la décision du Collège communal du 1/10/2012. Complément de motivation à la motivation du règlement (nouveaux considérants). Gestion f.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : C'est celui dont vous avez dit en début de Conseil pour lequel j'ai déposé des amendements dans les considérants. Il s'agit donc du règlement de taxe sur les pylônes GSM. Ce qu'il faut savoir c'est que les opérateurs de téléphonie mobile ont réussi depuis 2001 à échapper à la taxe sur les pylônes. Moi, je considère que c'est grâce à des arguties juridiques mais en tout cas, la justice leur a donné raison, ce qui sur le fond me paraît assez scandaleux. Alors, une nouvelle justification de la taxe a été mise au point par l'Union des Villes et des Communes de Wallonie pour essayer que cette fois la taxe soit inattaquable juridiquement. J'ai eu cette nouvelle mouture mais je me suis étonné qu'aucune référence aux dangers potentiels sur la santé ne fasse partie des considérants. Donc, les dangers potentiels des relais de téléphonie mobile. Je sais bien que la nocivité est controversée mais il y a le principe de précaution en tout cas qui voudrait qu'on évite une prolifération de ces pylônes. Il ne s'agit pas de payer pour avoir le droit de mettre la vie ou la santé des citoyens en danger mais je propose quand même d'ajouter les deux considérants suivants, c'est là que ça devient des amendements : considérant les dangers potentiels de ces pylônes pour la santé de la population ; considérant que l'absence de taxation serait une incitation à leur prolifération. Il ne s'agit donc pas d'admettre comme une certitude que les pylônes sont dangereux pour la population même si moi personnellement je ne veux pas aller dans ce sens là, mais leur prolifération est quand même inutile dans bien des cas et c'est la raison pour laquelle il faut l'éviter et pour qu'on l'évite, il faut qu'il soit taxé, ça joue quand même dans ce sens là. S'ils ne sont pas taxés, il y en aura à tous les coins de rues.

M. Bernard BEUGNIES, Echevin : Oui M. VISEUR, je vous ai répondu en Commission, on en a discuté. En ce qui concerne la prolifération, il y a effectivement un considérant qui dit qu'il faudrait éviter cela mais on ne peut quand même pas mettre dans les considérants qu'on va taxer les opérateurs de pylônes parce que ceux-ci représentent un danger potentiel, d'un point de vue éthique, il me semble que ça laisse

quand même à désirer. Soit on les interdit parce que nous sommes soucieux de la santé de nos concitoyens mais on ne peut quand même pas dire que ça va représenter un danger et que pour compenser ce danger là, on va payer, on va les taxer. Je trouve que ce considérant est complètement immoral. Soit on l'interdit carrément. Vous savez bien qu'il y a eu le problème de l'amiante, c'est comme si on disait aux gens, vous allez manipuler, vous allez travailler dans l'amiante mais en contrepartie on va vous donner une compensation. D'un point de vue moral, c'est complètement à côté de la plaque.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Il y a des assimilations inacceptables M.

BEUGNIES. L'amiante, on sait que c'est toxique donc il fallait l'interdire, on aurait dû l'interdire beaucoup plus tôt. Ce n'est pas, à mon avis, du même niveau de danger entre l'amiante et les ondes des pylônes de téléphonie mobile. Deuxièmement, je ne vais pas demander qu'on démolisse les pylônes parce que tout le monde rigolerait de moi, j'ai un gsm comme tout le monde, c'est tellement passé dans la population qu'il faut maintenir sans doute cette téléphonie mobile mais qu'on y ajoute sans arrêt de nouveaux services complètement inutiles, qu'on puisse voir la télévision sur son gsm ou voir la météo sur son gsm et que pour arriver à ce perfectionnement technologique, il faille des pylônes dans tous les coins, ça je ne suis pas d'accord. Téléphoner ça va mais pas faire n'importe quoi. S'il n'y a pas de taxe, c'est un encouragement à la prolifération des pylônes. Ce n'est pas une compensation, vous avez utilisé le terme de compensation, moi je ne dis pas ça, c'est une mesure contre la prolifération des pylônes, ce n'est pas une compensation avec laquelle on va soigner les gens, ce n'est pas du tout l'esprit de mes amendements.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Bien, considérant le risque potentiel, je crois qu'il y a quand même des normes qui sont clairement établies au niveau européen et même wallonnes qui sont même plus strictes, si je me souviens bien, que les normes européennes, nous suivons ces normes là, chaque fois qu'on parle de pylônes, on revient avec le même débat et ce n'est pas nous qui avons inventé les 3 G et les 4 G et bon, c'est une évolution qui est technologique donc la prolifération des pylônes à l'heure actuelle, c'est parce qu'on est en train de passer au 4 G. En plus de ça, comme nous sommes dans une Ville qui se dit à la pointe de la technologie et où on veut marier culture et technologie, je me vois mal dire on va limiter la prolifération des pylônes et on va se passer à Mons du 4 G parce qu'il vaut mieux utiliser un gsm mais pas un mini portable. Je crois qu'il y a une évolution technologique. A partir du moment où on respecte ce qui est édicté par des gens en principe beaucoup plus malins que nous pour

déterminer la nocivité, point à la ligne, je crois qu'on suivra les considérants tels qu'ils sont mis et je ne vois vraiment pas l'intérêt de rajouter encore des considérants par rapport à la décision qui est prise. Mais bon, on peut soumettre vos amendements évidemment à l'avis de l'Assemblée à moins que vous ayez des arguments complémentaires.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Je ne vous ai pas convaincus, on ne va pas allonger le débat là-dessus mais je demande un vote individuel.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : D'accord, nous allons procéder au vote individuel. Donc, la question est : le texte reste-t-il comme il est ? Vous répondez oui, le texte reste tel que proposé par le Collège, vous répondez non, ça veut dire qu'on ouvre un débat sur les amendements. Donc, répondre oui, ça veut dire le texte est maintenu, répondre non, ça veut dire à ce moment là, on commence à discuter sur les amendements.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Evidemment, il faut taxer les pylônes, ça me paraît évident, ils sont là, ils sont en place, il faut les taxer. Mais je pense que l'idée de M. VISEUR est à envisager. Je sais qu'on passe de technologie de la 3 à la 4 G, peut-être aussi inviter les gens à passer à une autre technologie ce n'est pas toujours idéal au niveau financier mais il faut savoir que les nouvelles technologies sont réputées moins nocives parce que moins d'ondes et donc ça doit s'accompagner. Mais sur la taxe évidemment, il faut taxer les pylônes.

L'Assemblée passe au vote sur les amendements proposés par le groupe Ecolo.

Le résultat est le suivant :

33 OUI : Mme HOUDART, MM. BEUGNIES, MARTIN, SAKAS, Mme CRUVEILLER, M. DARVILLE, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, MERCIER, Mmes POURBAIX, MERCIER, MOUCHERON, M. HAMBIE, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMINN, DUPONT X, BRESART, Mmes BOUROUBA, FRANCO, WAELPUT, M. BARVAIS

2 NON : M. VISEUR, Mme PREVOT

1 abstention : M. TRANCHANT

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Cela veut dire que le texte reste inchangé.

Maintenant c'est le même vote pour le point ?

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Nous allons nous abstenir sur le point parce que, effectivement, un non voudrait dire que nous ne voulons pas taxer les pylônes, ce qui est complètement à l'opposé de ce que nous voulons.

L'Assemblée passe au vote sur le point qui donne le résultat suivant :

32 OUI : Mme HOUDART, MM. BEUGNIES, MARTIN, SAKAS, Mme CRUVEILLER, M. DARVILLE, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, MERCIER, Mmes POURBAIX, MERCIER, MOUCHERON, M. HAMBYE, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X, BRESART, Mmes BOUROUBA, WAELPUT, M. BARVAIS

4 abstentions : M. VISEUR, Mme PREVOT, M. TRANCHANT, Mme FRANCO

ADOPTE - 33<sup>ème</sup> annexe

16<sup>e</sup> Objet : Remploi de fonds pour l'aménagement extraordinaire des revêtements routiers (droit de tirage). Gestion f. Extra/8540

ADOPTE à l'unanimité - 34<sup>ème</sup> annexe

17<sup>e</sup> Objet : Octroi d'une avance provisionnelle à M. l'Huissier en Chef. Gestion f.

ADOPTE à l'unanimité - 35<sup>ème</sup> annexe

18<sup>e</sup> Objet : Comptes annuels de l'exercice 2011. Gestion f.

M. Bernard BEUGNIES, Echevin : Je vais simplement m'attacher à ce qui est pertinent. En comptabilité budgétaire et en comptabilité patrimoniale. Tout d'abord, les comptes en comptabilité budgétaire, je vais m'attacher à la comparaison entre ce qui avait été prévu au budget par rapport à la réalisation effective de ce budget, donc le budget de 2011. Ici, la comptabilité budgétaire nous indique la réalisation effective du budget qui lui est une prévision et le résultat le plus significatif, c'est le résultat budgétaire puisqu'il y a une différence entre les droits constatés et les engagements. Le résultat comptable, c'est la différence entre les droits constatés nets et les imputations donc ce n'est pas pertinent, donc je m'attache ici uniquement au résultat budgétaire, différence entre les droits constatés et les engagements. Cela permet une comparaison avec le budget de l'exercice de l'année de référence. En 2011, à l'exercice propre, le déficit effectif est de 1.596.724 et lorsque je vous ai présenté le plan de gestion, le déficit de l'exercice 2011 prévu était de 2.711.175. Donc, il était prévu dans le plan de gestion, 2.711.175 et effectivement, nous avons un déficit de 1.596.724. Et je vous rappelle que

c'était la dernière année pour laquelle on pouvait présenter un budget en déficit et que le plan de gestion prévoit l'équilibre budgétaire en 2015. Nous avons donc tout lieu de croire que nous pourrions l'atteindre puisque le déficit effectif est moindre que le déficit prévu qui était dans le plan de gestion. Il a donc pour l'exercice 2011 par rapport à l'estimation du plan de gestion, une amélioration effective de 1.114.000. En outre, les réserves et provisions sont de l'ordre de 15.515.000. On n'a donc pas touché aux réserves et aux prévisions et à ça, on peut estimer que les bonis budgétaires cumulés dépasseront les 12 millions, donc 12 millions + 15.515.000, on peut donc dire qu'au total, la Ville de Mons a en réserve au sens large du terme plus de 27 millions. Cela, c'est pour ce qui concerne la comptabilité budgétaire. En ce qui concerne la comptabilité patrimoniale donc comptabilité semblable à celle d'une entreprise qui va estimer la richesse de la Ville de Mons et qui permet de savoir si effectivement, les emprunts qu'on a faits ne sont pas là pour couvrir des trous de trésorerie mais si au contraire, nous avons fait réellement des emprunts pour augmenter le patrimoine de la Ville de Mons. Alors, le résultat de l'exercice produit une augmentation du patrimoine de 7.947.000 et ce patrimoine est évalué selon des règles qui nous sont imposées par le Ministère de l'Intérieur. Il porte ainsi la somme des résultats capitalisés et reportés à 100.122.000. Les résultats capitalisés des bonis des exercices antérieurs en comptabilité patrimoniale sont de l'ordre de plus de 100 millions. L'actif en 2011 est de 609.580.000 et j'ai calculé l'actif net pour savoir un petit peu la richesse patrimoniale de la Ville de Mons. L'actif net, c'est quoi ? C'est tout l'actif que nous avons, les immobilisés plus tout ce qu'on nous doit, moins ce que l'on doit à court et à long termes. L'actif net c'est donc la différence, la différence entre 609.580.000 - 284.000, c'est tout ce que nous devons, tant à court terme qu'à long terme, nous obtenons donc un actif net, la richesse patrimoniale réelle des montois, elle est donc estimée à 325.311.316 en 2011 et cet actif net était en 2010 de 313.312.434. Il y a donc eu entre 2010 et 2011, une augmentation du patrimoine exprimé par l'actif net de 12.018.879 exactement. Si je divise ça par le nombre d'habitants, l'actif net est donc 325.311.000 divisé par 93.700 habitants, ça fait 3.472 euros par habitant alors qu'en 2010, en le divisant par 93.000 habitants, il était de 3.369 euros par habitant. On peut donc dire si on compare puisque c'est à ça que sert la comptabilité patrimoniale que la Ville de Mons a donc un patrimoine net, tout emprunt déduit de 325.311.000 et que l'actionnaire montois possède une action qui vaut 3.472 euros. Je vous remercie.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Merci. Alors, les interventions. M. VISEUR, Mme MOUCHERON.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Avec l'enthousiasme de notre Echevin des Finances, on a envie de conclure, chouette on est riche ! Ce n'est pas tout à fait ça mais enfin, on aime bien sa pugnacité. Mais c'est vrai quand même que les comptes de 2011 donnent un résultat qui reste dans les clous du plan de gestion, il faut le reconnaître, donc sous cet aspect on peut considérer que les comptes sont bons, c'est vrai. Maintenant, il faut remarquer quand même que ce n'est pas toujours grâce à des économies dans les dépenses ni à des recettes nouvelles qu'il faut attribuer ces résultats parce que je lis dans le rapport qui est écrit par les services du receveur et d'ailleurs au passage, je tiens à féliciter les services parce que le rapport est bien fait, donc ça mérite d'être souligné aussi. Donc, je lis dans ce rapport, plus-value annuelle, code 761, il est mis augmentation de 4.651.000 euros, cette opération influence en grande partie le résultat de l'exercice, tout en n'engendrant pas de flux de trésorerie. Cela veut dire effectivement, on ajoute quelque chose au capital de la Ville de Mons en quelque sorte mais ça ne se concrétiserait que si on vend le foncier auquel ça correspond. Ce ne sont pas des recettes nouvelles, c'est une réévaluation du poste terrains comme il est précisé dans le rapport, c'est parce que la règle d'évaluation des terrains est modifiée et permet de réévaluer les terrains qu'on a aussi de bons résultats. Donc, il ne faut quand même d'euphorie et ce n'est pas le moment de desserrer la vis parce que les valeurs immobilières peuvent s'effondrer peut-être un jour comme les autres aussi. Mais, je voulais dire aussi que le vote sur les comptes, c'est toujours une certaine ambiguïté parce que les comptes c'est d'abord et avant tout de la comptabilité. Alors, soit nous votons contre et cela pourrait signifier que nous considérons que la comptabilité est mal faite, que les comptes sont mal tenus et nous n'avons pas d'élément qui nous fait croire cet aspect là des choses. Donc, nous n'allons sûrement pas voter contre mais les comptes c'est aussi la réalisation concrète d'un budget et donc d'une politique, une politique qui n'est pas la nôtre. Nous, nous n'aurions pas fait la même chose que vous avec l'argent des montois. Donc, c'est la raison pour laquelle à l'époque, nous n'avons pas voté le budget, donc voter les comptes pourrait aussi laisser croire que nous votons pour cette politique, ce qui serait faux. Vu cette ambiguïté, nous n'avons pas d'autre issue que de voter abstention en expliquant l'abstention comme je viens de le faire et que c'est une explication d'ailleurs qui vaut tant pour les comptes du CPAS que de la Ville, que de la Régie Foncière, même si, comme je l'ai déjà dit particulièrement pour le

CPAS, nous y ajoutons une connotation positive parce que les comptes nous semblent meilleurs que ce qu'on aurait pu craindre et en plus qu'ils sont présentés très clairement.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Merci pour la pédagogie, c'est la deuxième fois que j'entends l'explication qui est toujours intéressante et enthousiasmante.

Effectivement, il faut relativiser aussi mais nous nous abstenons sur les comptes plutôt que de ne pas les voter en lien avec ce que nous avons voté par rapport au budget pour la simple et bonne raison que pour le moment, nous sommes toujours dans les clous du plan. Maintenant, nous sommes toujours dubitatifs par rapport au résultat annoncé, notamment l'équilibre en 2015 et notamment par rapport aussi aux efforts en matière de personnel qui souffre, qui souffre de plus en plus par rapport à la charge de travail qui ne va pas diminuer d'ici 2015 et donc, ne fut-ce que ça, ça va être un peu plus difficile. Mais donc, ce sera une abstention pour nous aussi.

M. Bernard BEUGNIES, Echevin : Je vous remercie. Mais en fait, l'évaluation du patrimoine que vous avez dite, vous devez reconnaître que ça n'a rien à voir avec la comptabilité budgétaire et que pour cette comptabilité, nous avons plus d'un million de différence positive par rapport à ce qui avait été prévu dans le plan de gestion, donc nous pouvons vraiment estimer que nous sommes dans les balises du plan de gestion. En outre, il faut aussi considérer, pour répondre à Mme MOUCHERON, que vous avez pu remarquer aussi qu'il y a une stabilisation des charges de personnel. Ce qui n'est pas mal. Maintenant, vous allez me dire qu'il souffre parce qu'il y a une stabilisation des charges, là je vous laisse à vos opinions et alors aussi, il y a cette amélioration par rapport au plan de gestion et malgré plus de 2 millions que la Ville de Mons verse aux entités, à savoir la police et le CPAS. Nous avons versé par rapport aux années précédentes, 2 millions en plus et nous avons quand même su malgré ça résorber tout ça.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Merci. Nous allons passer au vote.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

28 OUI : Mme HOUDART, MM. BEUGNIES, MARTIN, SAKAS, Mme CRUVEILLER, M. DARVILLE, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, Mmes POURBAIX, NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X, BRESART, Mmes BOUROUBA, WAELPUT, M. BARVAIS

8 abstentions : MM. VISEUR, MERCIER, Mmes MERCIER, MOUCHERON, M. HAMBYE, Mme PREVOT, M. TRANCHANT, Mme FRANCO

ADOPTE - 36<sup>ème</sup> annexe

19<sup>e</sup> Objet : FABRIQUES D'ÉGLISE - BUDGET GENERAL – EXERCICE 2012

a) N-D MESSINES. Avis. Gestion f. 79001

ADOPTE à l'unanimité - 37<sup>ème</sup> annexe

b) Ste WAUDRU MONS. Avis. Gestion f. 79002

ADOPTE à l'unanimité - 38<sup>ème</sup> annexe

c) ST NICOLAS EN HAVRE. Avis. Gestion f. 79003

ADOPTE à l'unanimité - 39<sup>ème</sup> annexe

d) SACRE CŒUR MONS. Avis. Gestion f. 79004

ADOPTE à l'unanimité - 40<sup>ème</sup> annexe

e) Ste ÉLISABETH MONS. Avis. Gestion f. 79005

ADOPTE à l'unanimité - 41<sup>ème</sup> annexe

f) ST RÉMY CUESMES. Avis. Gestion f. 79006

ADOPTE à l'unanimité - 42<sup>ème</sup> annexe

g) ST MARTIN HYON. Avis. Gestion f. 79008

ADOPTE à l'unanimité - 43<sup>ème</sup> annexe

h) Ste WAUDRU CIPLY. Avis. Gestion f. 79009

ADOPTE à l'unanimité - 44<sup>ème</sup> annexe

i) ST MARTIN OBOURG. Avis. Gestion f. 79010

ADOPTE à l'unanimité - 45<sup>ème</sup> annexe

j) ST DENIS EN BROQUEROYE. Avis. Gestion f. 79011

ADOPTE à l'unanimité - 46<sup>ème</sup> annexe

k) Ste VIERGE NIMY. Avis. Gestion f. 79012

ADOPTE à l'unanimité - 47<sup>ème</sup> annexe

l) ST MARTIN GHLIN. Avis. Gestion f. 79013

ADOPTE à l'unanimité - 48<sup>ème</sup> annexe

m) ST GHISLAIN HARMIGNIES. Avis. Gestion f. 79015

ADOPTE à l'unanimité - 49<sup>ème</sup> annexe

n) ST MARTIN HARVENG. Avis. Gestion f. 79016

ADOPTE à l'unanimité - 50<sup>ème</sup> annexe

o) ST MARTIN HAVRE. Avis. Gestion f. 79017

ADOPTE à l'unanimité - 51<sup>ème</sup> annexe

p) ST LEGER HAVRE GHISLAGE. Avis. Gestion f. 79018

ADOPTE à l'unanimité - 52<sup>ème</sup> annexe

q) Ste BARBE FLENU. Avis. Gestion f. 79019

ADOPTE à l'unanimité - 53<sup>ème</sup> annexe

r) ST MARTIN JEMAPPES. Avis. Gestion f. 79020

ADOPTE à l'unanimité - 54<sup>ème</sup> annexe

s) ST MARTIN MAISIÈRES. Avis. Gestion f. 79021

ADOPTE à l'unanimité - 55<sup>ème</sup> annexe

t) ST VINCENT MESVIN. Avis. Gestion f. 79022

ADOPTE à l'unanimité - 56<sup>ème</sup> annexe

u) ST BRICE NOUVELLES. Avis. Gestion f. 79023

ADOPTE à l'unanimité - 57<sup>ème</sup> annexe

v) ST SYMPHORIEN ST SYMPHORIEN. Avis. Gestion f. 79024

ADOPTE à l'unanimité - 58<sup>ème</sup> annexe

w) ST AMAND SPIENNES. Avis. Gestion f. 79025

ADOPTE à l'unanimité - 59<sup>ème</sup> annexe

x) ST GHISLAIN VILLERS ST GHISLAIN. Avis. Gestion f. 79026

ADOPTE à l'unanimité - 60<sup>ème</sup> annexe

20<sup>e</sup> Objet :SYNODE DE L'ÉGLISE PROTESTANTE UNIE DE BELGIQUE – BUDGET GÉNÉRAL EXERCICE 2012.

a) CUESMES. Avis. Gestion f. 79007

ADOPTE à l'unanimité - 61<sup>ème</sup> annexe

b) GHLIN. Avis. Gestion f. 79014

ADOPTE à l'unanimité - 62<sup>ème</sup> annexe

c) JEMAPPES. Avis. Gestion f. 79027

ADOPTE à l'unanimité - 63<sup>ème</sup> annexe

d) MONS. Avis. Gestion f. 79029

ADOPTE à l'unanimité - 64<sup>ème</sup> annexe

21<sup>e</sup> Objet : Subvention – ASBL Festival de la Moto. Gestion des Associations

22<sup>e</sup> Objet : Subvention - ASBL Patrimoine et Traditions de Messines. Gestion des Associations

23<sup>e</sup> Objet : Subvention – Association Le Quartier des Fripiers. Gestion des Associations

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Alors là, très sincèrement, il y a quelques années, notre Premier Ministre a fait une intervention au Festival de la Moto, un dimanche matin en disant qu'il y aurait deux circuits motos. A Mons, je ne dirai pas que c'était le Jardin du Ropieur ni la Place du Parc, il fait allusion sans doute au Trial de Cibly ou au circuit de motos à Ghlin. Et donc, j'ai trouvé son interpellation, cette récupération politique de l'événement était très maladroite et ce pourquoi, à ce point 21, nous allons dire non car nous ne pouvons pas admettre qu'un homme politique souscrive et fasse des annonces devant des motos et qu'en plus on nous présente la facture quelques années plus tard. Et donc, ça, très sincèrement, par rapport à l'ensemble des habitants de Cibly qui voient arriver comme ça des motos dans leur village, nous estimons que c'est du détournement de fonds publics et en tout cas du détournement de procédure.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Je voudrais intervenir sur les 21, 22 et 23 globalement puisque c'est à chaque fois des subventions à des associations. Alors, le 22, c'est 3.000 euros pour le Patrimoine et Traditions de Messines, le 23 c'est 5.380 euros pour l'Association des commerçants du quartier des Fripiers et le 21 c'est 7.000 euros pour le Festival de la Moto. Donc, je constate, un peu pour le Patrimoine et beaucoup plus pour le commerce. Moi, je suis surtout frappé, comme M. HAMBYE, par les 7.000 euros pour le Salon de la Moto. Les vendeurs de motos exposent des produits, essayent de les vendre, c'est normal, c'est leur job mais ce qui n'est pas normal, c'est qu'ils

soient subsidiés pour essayer de les vendre. Moi-même, j'ai été concessionnaire automobile pendant 25 ans, je ne sais pas si tout le monde le sait mais enfin, ça fait partie de mon histoire, j'ai fait des expositions et des salons mais je n'ai jamais touché un franc ni de la Ville de Mons, ni de n'importe qui pour faire des expositions de voitures. Donc, j'estime qu'il y a mieux à faire avec l'argent des contribuables que de subsidier les vendeurs de motos et donc contre le point 21, nous voterons non. C'est absolument oui pour le 22, c'est-à-dire Patrimoine de Messines et un petit oui quand même pour le 23 parce que les commerçants du Centre-Ville sont défavorisés et concurrencés par tous les centres commerciaux périphériques, c'est quelque chose que nous avons déjà évoqué et que je rappelle ici mais c'est aussi oui en espérant que cela profitera un peu aux habitants du quartier qui ne sont pas forcément les mêmes que les commerçants.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Quelques éléments de réponses par rapport à ce que je viens d'entendre. Par rapport à l'intervention de M. HAMBYE, je suis un peu surpris des termes qui ont été utilisés et de la confusion qui semble régner dans son esprit entre le terril de Cibly et le Festival de la Moto qui sont deux choses totalement différentes. Ici, il s'agit d'une subvention qui est octroyée au Salon de la Moto, qui est organisé à Mons-Expo tous les deux ans, c'est un salon qui constitue une vitrine importante pour le secteur et qui se déroule à Mons, qui draine plus de 20.000 visiteurs en deux jours et qui est l'événement qui fonctionne le mieux à Mons-Expo et qui permet à nos hôtels d'avoir une clientèle nombreuse et de développer toute une série d'activités à Mons et notamment dans le Centre-Ville pour faire le lien avec ce que M. VISEUR vient d'évoquer. C'est un événement majeur qui représente un investissement considérable de la part de ses porteurs de projets, plus de 200.000 euros, et la Ville de Mons a depuis le début de la législature précédente, fait le choix de s'associer à l'événement par le biais d'une subvention en échange de toute une série d'activités, notamment l'activité localisée au Centre-Ville qui permette de développer des animations qui viennent en soutien également de ce qui peut se dérouler en Centre-Ville et notamment l'activité commerciale. Il ne s'agit pas d'un événement purement commercial puisque c'est un événement qui permet au-delà de son attractivité économique et du fait de faire rayonner notre Ville, de développer toute une filière sur Mons en matière de motos et je pense notamment à la 7<sup>ème</sup> année technique qui a été développée à l'école St-Luc ou au centre de maîtrise de la moto qui est en cours de développement actuellement comme l'ont annoncé les porteurs de projets. Voilà, je pense que c'est une divergence de vue

politique entre la sensibilité qui vient d'être exprimée et celle qui est portée par le Collège depuis maintenant de nombreuses années par rapport à l'intérêt de ce festival. Pour nous, c'est un événement qui permet de faire rayonner la Ville, de développer une filière, pour vous, ça ne représente pas un intérêt, voilà. Je pense qu'il faut prendre acte de cette divergence mais je n'accepte pas en tout cas les propos qui ont été tenus par M. HAMBYE à l'égard de notre Bourgmestre en titre, qui je trouve n'ont aucune pertinence dans ce dossier. Pour ce qui concerne l'investissement au niveau du quartier des Fripiers, il s'agit tout simplement de soutenir une activité qui est portée par l'association des commerçants du quartier qui est une association qui s'est constituée récemment et qui essaye de faire vivre le quartier par une politique d'animations. Trois animations se déroulent dans l'année grâce à cette association de commerçants. Il y en a eu une le 24 mars, une le 5 mai et une plus récemment, le 6 octobre, c'est une association qui de part son activité associe l'ensemble du quartier et également ses habitants à ce qui s'y déroule, souvent il y a d'ailleurs une volonté d'instaurer une voie piétonne au cours des samedis d'animations concernées, donc la Ville soutient comme elle le fait avec d'autres associations de commerçants, les activités de cette association dans le but de venir en aide aux commerçants qui en sont membres et de faire en sorte que ce quartier soit plus attractif.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Pour revenir quand même sur le montant des 7.000 euros pour un festival dont l'objet social est quand même un peu particulier par rapport à la somme qui leur est allouée, par ailleurs, je suppose que nous avons accès aux comptes de l'asbl puisqu'elle reçoit un montant qui est supérieur à 2.500 euros si je ne me trompe pas et donc on pourra regarder aussi si elle ne fait pas, comme M. l'Echevin signale que c'est un festival qui marche bien, qui a beaucoup de succès, est-ce que ça vaut la peine de donner encore une subvention et de toute façon, le montant me paraît énorme et ce sont des activités qui visent à améliorer la sécurité routière ou ce genre de choses, parce que par rapport à l'objet de l'asbl, je trouve ça vraiment limite en fait.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : J'ai une simple question à poser à l'Echevin : quels sont les critères que vous employez tel montant aux diverses asbl ? Je peux vous dire qu'il y a une asbl montoise qui s'occupe de la Ducasse de Messines qui reçoit, si j'ai bien entendu, +/- 2.300 euros. S'ils entendent parler que d'autres festivals ont des sommes beaucoup plus conséquentes, elles vont s'étonner alors je voudrais connaître

simplement les critères utilisés pour pouvoir donner tel montant plutôt que tel autre montant aux diverses asbl. Merci.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : M. TONDREAU, par rapport aux subsides qui sont alloués aux asbl, je pense qu'il ne faut pas avoir une vision étriquée et réduite aux dossiers qui sont présentés au présent Conseil. Vous êtes Conseiller communal depuis longtemps et vous savez que, indépendamment des aides qui sont octroyées par la Ville dans le cadre de ces subventions, il y a toute une série d'autres aides de nature logistique qui représentent un investissement conséquent dont on ne parle jamais d'ailleurs et qu'il faudrait évoquer plus régulièrement qui sont octroyées par la Ville de Mons dans le cadre de ces activités et notamment de la Ducasse de Messines. Les activités qui sont soutenues par la Ville dans le cadre de la Ducasse de Messines se montent à plusieurs milliers d'euros et dépassent de loin le cadre stricte de la subvention que nous évoquons aujourd'hui par le simple fait qu'elle dépasse le plafond fixé par la Région Wallonne et nécessitant un recours à l'avis de la tutelle. Nous avons répondu simplement pour répondre à votre question, à la demande qui est formulée par les organisateurs de la Ducasse de Messines, comme nous le faisons depuis de très nombreuses années et je m'étonne d'ailleurs que tout d'un coup, parce qu'un dossier est soumis ici à l'avis du Conseil communal, on découvre qu'il y a des subventions qui sont octroyées à la Ducasse de Messines et à d'autres organisations, ça fait des années que c'est comme ça, cela fait des années que la Ville soutient la Ducasse de Messines et est fière de soutenir cette activité qui est importante dans le calendrier des fêtes ici à Mons et pour ce qui concerne les associations de commerçants, les montants qui sont octroyés, le sont sur base d'un appel à candidatures, d'un appel à projets qui est fait chaque année à l'ensemble des associations de commerçants, il s'agit de reverser pour ne pas rentrer dans le détail du dossier, le montant qui est issu des recettes de la braderie organisée autrefois par les commerçants, on a déjà eu ce débat dans le présent Conseil communal, donc j'essaye de rafraîchir votre mémoire ici et les recettes de la braderie sont redistribuées aux commerçants pour des animations en fonction des projets qui sont déposés par les associations. En l'occurrence, ici, il y a eu des associations telles que le Piétonnier Montois qui a déposé un programme annuel qui a été soutenu par la Ville et le dossier a été présenté et approuvé par notre Conseil, il y a eu un dossier déposé par l'association des Fripiers, nous avons des discussions actuellement avec feu l'ACM par rapport à la redistribution dans l'ensemble des quartiers du Centre-Ville des activités qui pourraient se faire quartier par quartier et la logique sera la même avec ces

associations. Il y a donc une approche globale qui est effectuée par le Collège selon le type d'activités, si ce sont des activités commerçantes, ça se fait sur base des recettes de la braderie, si ce sont des activités traditionnelles, c'est un subside récurrent octroyé annuellement sur base des demandes à la fois en numéraire mais aussi en logistique et pour tout autre type d'activités, il appartient au Collège de statuer, de proposer au Conseil communal de décider, ce qui est le cas pour le Festival de la Moto.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Je vous remercie pour votre réponse.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Merci. Quelques précisions donc. A partir du moment où une asbl a plus de 2.500 euros, donc les comptes de l'asbl nous les aurons au niveau de la Ville, première chose. Deuxième chose, M. MARTIN a bien précisé qu'il ne faut pas confondre un salon publicitaire avec un festival et qu'ici il y a quand même bien d'autres choses qui sont réalisées sur la Ville au niveau de ce festival et ensuite, pour les associations, je vous répète aussi ce que l'on a déclaré lors d'un Conseil précédent, ce n'est pas pour rien qu'on a fait un service externe où nous voulons avoir la cartographie des différentes associations parce que quand on parle d'aide numéraire, il faut savoir aussi que notamment le CPAS met à disposition parfois des contrats types article 60, rien que la valeur d'un tel contrat, c'est 10.000 euros. Donc, cette cartographie globale des différentes associations, c'est l'objectif que nous poursuivons et qui sera réalisé dans l'année qui vient. Donc, je crois que ce débat on l'a déjà eu, je crois que ça vaut la peine de le reporter à l'année prochaine.

M. Jean-Marc LECOCQ, Conseiller : Je voulais ajouter un petit quelque chose parce que pour éventuellement calmer les esprits, je vous dis que nous sommes évidemment favorables au Festival de la Moto ainsi que bien entendu aux activités du quartier de Messines mais ce que je voulais souligner plus particulièrement, c'est que je préside la Commission de M. MARTIN et ces questions ont été posées en Commission. Donc, je ne comprends pas bien pourquoi certaines reviennent encore au Conseil communal. Voilà.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Ce n'est pas la première fois que l'on fait cette remarque, je crois que ce ne sera pas la dernière mais je crois que les Commissions ont quand même intérêt à se poursuivre.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : « Verba volant, scripta manent » ! Dans ce pays, il y a des écrits qui restent alors aujourd'hui, que certains n'acceptent pas les paroles de M. DI RUPO qu'il a proclamées lors du Festival Moto comme quoi il y aurait la création de deux circuits motos à Mons et ce, dans une tentative de récupération

politique devant les motards, c'est votre problème mais j'estime que c'est inadmissible de nier ce qui a été publié dans les journaux ! Et donc, le circuit moto, le trial de moto est un véritable « viol » collectif que les habitants de Cibly ne veulent pas. Vous voulez imposer le circuit motos aux habitants de Cibly, c'est votre problème mais moi je ne marche pas là-dedans.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Bien, le dossier ici, c'est le Festival, nous ne nous trouvons ni sur le territoire de Cibly, ni à Dour. Donc, je reviens au dossier : Festival - 7.000 euros, c'est oui ou non.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : La remarque de M. LECOCQ je ne peux pas l'admettre. Ce n'est pas parce qu'on a évoqué quelque chose en Commission qu'on ne peut plus le faire en séance publique. Les Commissions sont à huis clos, le débat public, c'est ici, on ne fait pas le débat public en Commissions. C'est tout à fait à côté de la plaque, ça.

L'Assemblée passe au vote du point 21 qui donne le résultat suivant :

28 OUI : Mme HOUDART, MM. BEUGNIES, MARTIN, SAKAS, Mme CRUVEILLER, M. DARVILLE, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, Mmes POURBAIX, NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X, BRESART, Mmes BOUROUBA, WAELPUT, M. BARVAIS

6 NON : MM. VISEUR, MERCIER, Mmes MERCIER, MOUCHERON, M. HAMBYE, Mme PREVOT

2 abstentions : M. TRANCHANT, Mme FRANCO

ADOPTE - 65<sup>ème</sup> annexe

Les points 22 et 23 sont adoptés à l'unanimité.

ADOPTE à l'unanimité - 66 et 67<sup>ème</sup> annexes

24<sup>e</sup> Objet : Approbation des comptes annuels et de l'état de recettes et dépenses au 31.12.2011 de la Régie foncière et de Services. Régie foncière RCC-PATH.12.137

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : M. VISEUR est en forme aujourd'hui. Vous avez la parole.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Ce n'est pas moi qui fait les ordres du jour, c'est vous qui me donnez du grain à moudre parce que les comptes de la RCA, c'est un roman, je vous assure. Alors, je vais être un peu long mes excuses mais il y a des choses à dire. D'abord, ce sont des comptes qui sont présentés avec beaucoup de retard parce

que la comptabilité avait été confiée à une grosse société internationale - ERNST & YOUNG - et elle n'a pas fait son boulot. J'ai été voir sur leur site, leur slogan c'est « Quality in everything we do » donc la qualité dans tout ce que nous faisons, demandez à...

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : M. VISEUR, nous sommes au point 24 ! Bon, pour le 24, vous avez quelque chose à dire ?

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : J'ai justifié notre abstention tout à l'heure.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

ADOPTÉ - 68<sup>ème</sup> annexe

25<sup>e</sup> Objet : Présentation des comptes et bilan 2009 de la Régie Communale Autonome. Cellule foncière. RCA/FGBilan 2009

26<sup>e</sup> Objet : Présentation des comptes et bilan 2010 de la Régie Communale Autonome. Cellule foncière. RCA/FGBilan 2010

27<sup>e</sup> Objet : Présentation des comptes et bilan 2011 de la Régie Communale Autonome. Cellule foncière. RCA/FGBilan 2011

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Mais donc je disais tout le mal que je pense de ERNST & YOUNG à propos de ce qui a été fait pour les comptes de la RCA et je suppose que ce n'est pas l'Echevin SAKAS qui me démentira et on a donc dû confier à une société de comptables montois qui a essayé de redresser la situation et ça, je crois que c'est aussi une leçon à retenir. Mais l'essentiel n'est pas là évidemment. La RCA, c'est la boîte aux lettres pour faire passer les subsides de la Ville vers les clubs sportifs professionnels dont j'ai déjà dit 100 fois que c'était très bien qu'ils soient en 1<sup>ère</sup> Division mais pas avec l'argent des contribuables et pas dans des dimensions pareilles. Je prends deux exemples, dans les comptes de 2011, un tableau marquoir de 562.670 euros qui est attribué au Royal Albert Elisabeth Club dans le dossier mais moi je me demande s'il ne s'agit pas du marquoir du basket en réalité mais enfin on n'est pas à une erreur près dans ce dossier donc, en tout cas, un marquoir, que ce soit au basket ou au foot, 562.000 euros. La réfection du terrain de l'Albert, 7070771 euros. Je n'ai pris que ces deux postes là et ça fait déjà 1.200.000 euros payés par les pouvoirs publics uniquement pour ces deux postes là. Alors, je crois qu'à ce niveau, le sport c'est avant tout du business et même que c'est devenu un outil de fraude, tout simplement dans certains clubs comme celui qui est venu se faire battre hier à Mons, c'est de notoriété publique, ça sert aussi à ça le foot. Enfin, en plus d'être tardifs, les comptes de la RCA ne sont pas très clairs. Les comptes de 2009 sont approuvés par le commissaire aux

comptes mais avec des réserves et encore des réserves d'ailleurs qui concernent les opérations avec le RAEC. Autre chose, extrait du courrier du réviseur d'août 2012, je cite : le point qui à lui seul est un roman est la problématique TVA. Bon, ça, pour rappel c'est un montage qui permettait d'essayer de récupérer la TVA sur les investissements. Le commissaire aux comptes ajoute : nous en venons à nous demander combien d'argent à déjà été englouti sous forme d'amendes, d'intérêts voire de doubles paiements à ce niveau - ce n'est pas moi qui le dit, c'est dans le dossier - puis, plus loin concernant les décomptes avec S et R, ça ce sont les constructeurs et gestionnaires de la piscine : c'est le flou artistique à ce stade. Alors, le rapport du commissaire pour 2009, je l'ai obtenu en tant que membre du Conseil d'Administration de la RCA parce qu'en réalité il n'est pas dans le dossier et les rapports des commissaires pour 2010 et 2011 ne sont pas dans le dossier, ils n'ont même pas été communiqués aux administrateurs, ni aux Conseillers communaux. Je suis venu encore ce matin revoir les dossiers, à 11h ce matin, je prétends que le rapport des commissaires aux comptes n'était pas dans le dossier à 11h ce matin. Bon, autre problème. L'ordre du jour du Conseil communal que nous avons prévoit l'approbation des comptes 2009, 2010, 2011 mais le délibéré qui se trouve dans le dossier sur lequel on nous demande de voter ce sont les rapports d'activités 2010-2011 et les plans d'entreprise 2010-2011-2012 en plus des comptes. Donc, on veut nous faire voter sur des choses qui ne sont pas à l'ordre du jour, pour moi c'est de l'amateurisme. Bref, pour moi, vous retirez les points et vous les remettez au prochain Conseil avec des dossiers complets ou je crois que je déposerai un recours auprès de la tutelle parce que ce n'est pas sérieux cette façon de présenter les comptes même après les élections, il ne faut pas se moquer du monde.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Si vous permettez, je vais être plus brève mais concrètement, mercredi après-midi, juste avant la Commission, les dossiers n'étaient pas là, ni les rapports, aucun dossier. Impossible dans ces conditions de pouvoir travailler correctement. Deuxièmement, effectivement, au niveau du délai on est déjà au niveau des comptes et bilans de 2009, ce qui pose questions. Et enfin, comme le dit M. VISEUR, encore aujourd'hui, il n'y avait pas les rapports des commissaires ce matin. Donc, impossible de travailler dans ces conditions là, je suis vraiment désolée.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Ce serait quand même plus simple à partir du moment où vous faites ces constats d'en aviser au niveau du secrétariat communal parce qu'à ce moment là, ça permet quand même de réagir si c'est nécessaire. Moi je prends

acte de vos déclarations maintenant, je n'ai pas du tout été au courant de ces manquements éventuels dans les dossiers au moment où vous les avez consultés. Donc, ça vaudrait la peine quand même que vous fassiez remonter ces remarques de manière anticipée.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Je suis d'accord avec vous et je le fais souvent mais comme l'a dit Mme MOUCHERON, mercredi matin quand je suis venu voir les dossiers, ils n'étaient pas là, je suis venu les revoir aujourd'hui, je ne suis pas revenu entretemps, désolé, les dossiers étaient là mais c'est aujourd'hui, à 11h, que j'ai constaté que les rapports des commissaires n'étaient pas dans le dossier. Ce n'est pas nous qui sommes chargés non plus en tant que Conseiller de faire la correction des dossiers.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Je suis tout à fait d'accord et je ne vous ai pas dit que vous étiez chargé de la complétude des dossiers mais à partir du moment où il y a des constats, j'aimerais autant en être avisé au moment même. Je n'ai pas été vérifier moi-même la complétude de tous les dossiers. Donc, en clair, les points 25, 26, 27 sont remis et seront présentés de manière complète au prochain Conseil communal.

REMIS

Entrée de MM. LAFOSSE, MUZALIA WENDASUBIA - sortie de Mme KAPOMPOLE = 37 présents

28<sup>e</sup> Objet : Présentation de la convention tripartite « vdm-rca-umh ». Cellule foncière RCA/FG/convention tripartite Basket

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Pas mal de questions par rapport au projet de convention. La première chose et l'aspect positif, c'est qu'au moins on va avoir une convention, c'est à souligner parce que par rapport à ce qu'il y a dedans, on peut quand même revenir dessus. Cela veut dire qu'avant, il n'y avait rien, il n'y avait pas de convention, on travaillait un peu à l'aveuglette, bon. Je vais revenir sur un point précis de la convention, c'est le calcul de la subvention. Dans le calcul de la subvention, on dit qu'on a accès aux comptes des asbl de l'UMH sponsoring ainsi qu'à Infra foot qui sont des asbl avec lesquelles nous allons traiter pour pouvoir subsidier le sport de haut niveau à Mons.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Au niveau du fonctionnement...

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Tout à fait. Je vois que pour le foot, il y a tout un paragraphe qui fait référence à la société anonyme qui y est liée et donc qu'il est annoncé que les comptes de la société anonyme sont publics et donc consultables, par

contre, je ne vois rien de tel et je pense que c'est intéressant de le faire, pour la convention avec le basket. Donc, je ne vois pas pourquoi il y a deux traitements et je pense que c'est vraiment intéressant d'avoir accès aux comptes des sociétés pour pouvoir subsidier les asbl. S'il y a des bénéficiaires substantiels d'un côté, autant le savoir avant de verser les subsides. C'est la première chose. La deuxième chose, au niveau des charges. Revient aux asbl l'entretien et les consommations énergétiques, à charge de la RCA, les grosses réparations donc tout ce qui est toitures, chaudières, etc. Au niveau de la Ville elle-même parce qu'au niveau de la RCA c'est quand même la Ville aussi, tout ce qui est sécurité et ordre public. Mais, il y a un paragraphe qui ajoute que la Ville a la possibilité d'aussi prendre en charge des notes de consommation, la formation des jeunes, sous forme de subsides, etc. Donc, en fait, la Ville peut tout prendre en charge, potentiellement, elle peut le faire. Donc, clairement, on n'a pas avancé à ce niveau là puisque c'était déjà le cas avant. Par ailleurs, si je reviens, le gros point au niveau des asbl qui doivent être prises en charge, c'est la consommation. La consommation donc liée aux compteurs, j'aimerais savoir techniquement si les compteurs sont au nom de la Ville ou au nom des asbl, parce que, imaginons qu'un des deux clubs refuse de payer les factures, si les compteurs sont au nom de la Ville, qui va être sommé de payer ? Je ne sais pas, ça vaudrait peut-être la peine ou alors de prévoir dans la convention, quid en cas de non paiement des factures de consommation. Enfin, j'aimerais revenir quand même sur un point qui est en suspens depuis pas mal de temps. Où en est-on dans l'affaire des problèmes de la TVA et de récupération de la somme de la TVA. Enfin et plus particulièrement, pour la convention qui concerne le RAEC, est-ce qu'il n'y a pas moyen de trouver un accord avec eux pour utiliser la voirie qui longe le tennis de Mons, qui passe du quartier Fariaux, à l'arrière d'Ambroise Paré vers l'avenue du Tir pour désengorger tout le quartier Fariaux le matin ou le soir aux heures de pointe, ça me paraît intéressant. Il la ferme exprès aux heures où on vient à ce moment là, s'il y a un accord, ça doit aussi aller dans les deux sens et c'est quelque chose qui permettrait aux montois de mieux gérer la mobilité le matin dans ces quartiers là. Voilà pour mes questions.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Comme Mme MOUCHERON l'a dit, ce sont des conventions tripartites entre Ville - RCA donc Régie Communale Autonome pour sortir du « charabia » et les deux clubs. Dans ces conventions, on précise qui fait quoi, qui paie quoi, etc. et c'est mieux qu'il y ait une convention parce que, avant il n'y en avait pas ou il y en avait une je crois mais qui n'était pas complète, en tout cas, ça pouvait

donner lieu à du marchandage. Mais, il faut bien reconnaître que c'est une convention léonine, ce sont les mêmes qui paient tout ou presque et ce sont les mêmes qui reçoivent tout ou presque. Je vais caricaturer un peu mais selon la convention, le club est chargé d'appuyer sur les interrupteurs mais c'est la Ville qui paie l'électricité. Nous sommes à peu près dans ce schéma là. Parce que c'est même pire, la Ville met à disposition du personnel pour appuyer sur l'interrupteur encore donc, c'est encore pire que ça. On voit par exemple qu'il y a un bail emphytéotique de 380.000 pour le football, de 250.000 pour le basket mais c'est la Ville qui rembourse la location, le bail emphytéotique au football et au basket. Même les additifs communaux à l'immobilier sont pris en charge par la Ville, donc la Ville paie ses propres taxes en quelque sorte. Enfin, bref, je ne serai bientôt plus là et vous n'entendrez plus cette rengaine, je n'ai pas réussi à vous faire changer d'avis depuis tant d'années mais je voulais quand même dire qu'à un certain moment, je crois que j'ai convaincu M. BEUGNIES, c'est dommage qu'il ait fait marche arrière entretemps mais sinon il était d'accord quand même avec ce que je disais à un certain moment.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Pas d'autre remarque ? Alors, pour Mme MOUCHERON, effectivement le fait d'avoir une convention, c'est quand même un avantage par rapport à la situation antérieure. Nous avons voulu préciser clairement les modes de fonctionnement. Maintenant, tout ça est visible dans le budget puisque tout ça été prévu et au niveau du compte, vous pouvez voir clairement les aides que la Ville a apportées. Alors, pour vous préciser effectivement le foot, il y a une SA tandis qu'au niveau du basket, c'est une asbl qui gère. Donc, il y a des contacts avec l'asbl et les comptes de l'asbl, ils sont disponibles. Concernant les compteurs, effectivement, une fois que cette convention sera signée, le club s'engage à reprendre les compteurs à son nom. Donc, ça veut dire qu'en cas de clôture, c'est le club qui est directement responsable et plus la Ville, ce qui est quand même un avantage par rapport à la situation actuelle. Récupération de TVA et faire le topo sur la récupération de TVA ; le mois prochain, nous revenons avec les comptes de la RCA, c'est l'occasion de refaire un bilan très clair sur la récupération de TVA puisqu'on a récupéré toute la TVA au niveau du basket, une partie au niveau du foot et qu'il y a encore un dossier qui est en cours. Pour M. VISEUR, le problème c'est que parfois vous êtes un peu caricatural et en plus de ça, vous avez l'air de découvrir qu'il y a un acte d'emphytéose et un acte d'usufruit et vous revenez là-dessus. Mais c'est quelque chose qui est connu déjà depuis longtemps et nous ne faisons jamais ici par la convention, que redéfinir des modalités

complémentaires qui sont secondaires à des décisions qui ont été prises il y a quelques années, dont tout le monde est au courant et dont on a débattu ici. Donc, nous ne sommes pas en train de redécouvrir la roue ici, c'est quelque chose qui existe.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : C'est la méthode Couet que j'essayais !

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Oui, enfin, on utilise la méthode qu'on veut.

Bien, pour ce qui est de la TVA, nous reviendrons avec la communication et je cède la parole à M. SAKAS.

M. Achile SAKAS, Echevin : Pour le dossier TVA du football, ça a été jugé la semaine passée et nous attendons le jugement au mois de juin.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Bien, nous n'allons pas épiloguer sur la rapidité de ceci ou de cela.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Ce sera une abstention parce que je pense qu'il faut une convention mais celle-ci n'est vraiment pas assez claire et complète et donc c'est dommage de ne pas aller jusqu'au bout de l'initiative.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

29 OUI : Mme HOUDART, MM. BEUGNIES, MARTIN, SAKAS, Mme CRUVEILLER, M. DARVILLE, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mme COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, Mme POURBAIX, MM. LAFOSSE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X, BRESART, Mmes BOUROUBA, WAELPUT, M. BARVAIS

2 NON : M. VISEUR, Mme PREVOT

6 abstentions : M. MERCIER, Mmes MERCIER, MOUCHERON, MM. HAMBYE, TRANCHANT, Mme FRANCO

#### ADOPTE - 69<sup>ème</sup> annexe

29<sup>e</sup> Objet : Présentation de la convention tripartite « vdm-rca-ifm ». Cellule foncière RCA/FG/convention tripartite Foot

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

29 OUI : Mme HOUDART, MM. BEUGNIES, MARTIN, SAKAS, Mme CRUVEILLER, M. DARVILLE, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mme COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, Mme POURBAIX, MM. LAFOSSE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X, BRESART, Mmes BOUROUBA, WAELPUT, M. BARVAIS

2 NON : M. VISEUR, Mme PREVOT

6 abstentions : M. MERCIER, Mmes MERCIER, MOUCHERON, MM. HAMBYE, TRANCHANT, Mme FRANCO

ADOPTE - 70<sup>ème</sup> annexe

30<sup>e</sup> Objet : Béguinage phase III « Résidence Val des Écoliers » : Aliénation de quotités de terrain aux acquéreurs des logements à construire sur les parcelles de terrain sises à Mons, rue des Canonniers, cadastrées Mons-3<sup>ème</sup> division section E n° 1081 K2 et 1081 R2 (12<sup>ème</sup> série). Cellule Patrimoine RF/NS

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

31 OUI : Mme HOUDART, MM. BEUGNIES, MARTIN, SAKAS, Mme CRUVEILLER, M. DARVILLE, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mme COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, Mme POURBAIX, MM. LAFOSSE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X, BRESART, Mme BOUROUBA, M. TRANCHANT, Mmes FRANCO, WAELPUT, M. BARVAIS

4 NON : M. MERCIER, Mmes MERCIER, MOUCHERON, M. HAMBYE

2 abstentions : M. VISEUR, Mme PREVOT

ADOPTE - 71<sup>ème</sup> annexe

31<sup>e</sup> Objet : Aliénation de quotités de terrain aux acquéreurs des logements à construire sur les parcelles sises à Mons, rue des Trois Boudins, rue des Passages et rue des Arbalestriers, cadastrées section G, numéro partie des numéros 59/c/2, 59/D/2, 59/E/2, 59/G/2, 59/F/2 et 632/S d'une superficie totale de 74 a 29 ca (8<sup>ème</sup> série). Cellule Patrimoine RF/NS

ADOPTE à l'unanimité - 72<sup>ème</sup> annexe

32<sup>e</sup> Objet : Jemappes, Avenue du Champ de bataille 42-Acquisition pour cause d'utilité publique du bien. Cellule foncière RF/SA

ADOPTE à l'unanimité - 73<sup>ème</sup> annexe

33<sup>e</sup> Objet : Toit & Moi- Incorporation de voiries dans le domaine public pour cause d'utilité publique – Cité du Festinoy, Avenue du Millénaire. Cellule foncière RF/SA

ADOPTE à l'unanimité - 74<sup>ème</sup> annexe

34<sup>e</sup> Objet : Liste des biens communaux et de la RF : 7 ateliers communaux, 2 presbytères, terrains en ZACC, couvent des Capucins, 7 logements moyens - Approbation du principe de la mise en vente et choix de la procédure de vente. Cellule foncière RF/MDB

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Simplement, nous sommes tout à fait d'accord sur le principe de la vente. Dans certains dossiers, on a vu l'expertise du Receveur de

l'Enregistrement et d'autres pas et donc simplement pour vous poser la question si pour chaque vente il y a une expertise du Receveur de l'Enregistrement et si on ne devrait pas, surtout pour les terrains, avoir un certificat d'urbanisme n° 2 avec une note du Service de l'Urbanisme pour savoir si on peut construire des logements, de l'habitat groupé, des copropriétés. Je reste un peu sur ma faim sur les modalités d'éclairage du Conseil communal sur les modalités de la vente et surtout sur les possibilités d'urbanisation. Il faudrait un certificat d'urbanisme n° 2 ou quelque chose où on dit, voilà, là on peut construire un logement, là on peut construire 4 maisons unifamiliales, là on peut construire des appartements, on est dans le flou complet. Nous sommes d'accord sur le principe mais les modalités d'application nous laissent pantois.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Je suis désolé mais je prends encore la parole ! C'est un dossier à plusieurs facettes, ces ventes d'immeubles ici et tout à fait d'accord qu'il faut vendre les ateliers dont on n'a plus besoin depuis l'achat de la caserne de Ghlin, donc là il n'y a pas de problème. Mais on ne vend pas que ça, on vend aussi des morceaux de ZACC Zones d'Aménagement Communal Concertées - dont il ressort de débats précédents que nous avons eus ici, qu'elles seront certainement bientôt vendues à des promoteurs immobiliers puisque la volonté de la Ville est de toutes les urbaniser et que cet aspect ne nous convient pas, nous l'avons déjà dit, il devrait y avoir d'autres choses dans les ZACC que de l'urbanisation. Par ailleurs, pour les points 10 et 14 de ce dossier, ils n'ont pas été expertisés, ce sont des biens pour lesquels on ne nous propose pas de valeur, ils n'ont pas été expertisés. Le dossier dit qu'ils le seront lorsque le notaire Franeau sera désigné alors qu'il est déjà tout désigné, donc je ne sais pas pourquoi il n'y a pas d'expertise et donc on nous demande un principe mais on ne nous donne pas la valeur des biens qu'on veut en avoir. Mais, en plus, j'ai l'impression que ce Conseil ne sert pas à grand-chose parce que la décision que nous allons prendre dans quelques secondes maintenant, lors du vote, est déjà depuis plusieurs jours, voire plusieurs semaines sur internet. Voilà l'annonce de la vente et du prix demandé pour la vente du Couvent des Capucins, voilà la page imprimée sur internet, du Couvent des Capucins, nous allons décider de le vendre mais on peut déjà l'acheter avant notre décision. Moi je trouve que c'est dommage, que c'est vraiment un exemple du pouvoir absolu qui règne dans cette Assemblée, où les votes sont acquis d'avance, le petit doigt sur la couture du pantalon comme on l'a encore vu tout à l'heure quand j'ai demandé un vote individuel. Donc, même si nous soutenons la vente de certains dossiers, symboliquement nous voterons non sur ce point pour les raisons que je viens d'évoquer.

M. Jean-Marc LECOCQ, Conseiller : Excusez-moi mais je souhaiterais qu'on évite les procès d'intention, on a demandé un vote individuel, chacun s'est exprimé en son âme et conscience. Pour ma part, j'ai voté oui parce que j'estimais que je devais voter oui.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Si le vote nominatif est demandé, nous appliquons le vote nominatif, ça c'est le règlement.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Je retire ce que j'ai dit là. Pour qu'on ne fasse pas un procès d'intention, on ne va pas pinailler là-dessus.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Bien, pour ce qui est des remarques, vous n'avez pas d'évaluation pour la Cour du Noir Lévrier et rue Rachot, donc ce qui n'a pas été évalué, sera évalué, dès qu'il sera évalué, il sera porté à la connaissance du Conseil comme ça vous aurez l'information. Par ailleurs, M. SAKAS, avez-vous des choses à ajouter ?

M. Achile SAKAS, Echevin : Simplement, c'était la liste des biens à vendre parce que comme on avait acheté la caserne à Ghlin, sous plan de gestion, il fallait bien mettre une partie des bâtiments de la Ville en vente, c'est pour ça que je suis venu avec la liste.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Qui a demandé un vote ? Ce n'est pas moi qui ai demandé un vote nominatif. J'ai évoqué le vote nominatif que j'ai demandé tout à l'heure, excusez-moi, il y a un malentendu.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Excusez-moi, j'ai mal compris, je pensais que vous demandiez le vote nominatif.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

29 OUI : Mme HOUDART, MM. BEUGNIES, MARTIN, SAKAS, Mme CRUVEILLER, M. DARVILLE, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mme COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, Mme POURBAIX, MM. LAFOSSE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X, BRESART, Mmes BOUROUBA, WAELPUT, M. BARVAIS

6 NON : MM. VISEUR, MERCIER, Mmes MERCIER, MOUCHERON, M. HAMBYE, Mme PREVOT

2 abstentions : M. TRANCHANT, Mme FRANCO

ADOPTE - 75<sup>ème</sup> annexe

36<sup>e</sup> Objet : IDEA - Conventions d'acquisition d'immeuble en sous-sol et en pleine propriété avec constitution de servitude sur des biens à Havré. Cellule foncière RF/SA

ADOPTE à l'unanimité - 76<sup>ème</sup> annexe

37° Objet : Information au Conseil communal sur le rapport d'activité 2011-2012 et le plan d'action annuel 2012-2013 de la coordination accueil temps libre de la commune de Mons. Communication et Événements Cellule Extra-scolaire

ADOPTE à l'unanimité - 77<sup>ème</sup> annexe

38° Objet : Reprise de voiries provinciales – Remise de la Route Provinciale n° 544 « Mons – Eugies – Blaregnies » par la Ville de Mons. Bureau Étude voirie A/8573/C/5/41

ADOPTE à l'unanimité - 78<sup>ème</sup> annexe

39° Objet : Acquisition matériel de fête en trois lots pour le Service Gestion des Biens. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. 3<sup>e</sup>/4<sup>e</sup> E/2012.138.020.00.CD

ADOPTE à l'unanimité - 79<sup>ème</sup> annexe

Entrée de M. MILLER - Sortie de M. MERCIER = 37 présents

40° Objet : Site d'Épinlieu, Conciergerie – Remplacement de la chaudière. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. 3<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> E/2012.835.177.00/VT

Mme Laurette PREVOT, Conseillère : J'ai effectivement posé des questions sur ce dossier en Commission mais les explications de M. l'Echevin ne m'ont pas convaincues. Mon problème, c'est que dans les cahiers des charges, figurait une photo d'une chaudière et j'estime quant à moi que le fait de donner avec soin des qualités d'un appareil doit suffire à orienter les soumissionnaires. Mettre des photos dans un cahier des charges, oriente trop le marché et ça me gêne très fort, voilà. C'est ce à quoi je voulais arriver, merci.

M. Marc DARVILLE, Echevin : On a mis une photo mais il n'y a pas de marque mais si cette photo vous gêne, on va l'enlever, ça ne pose aucun problème.

Mme Laurette PREVOT, Conseillère : Si on ne recommence pas à chaque fois parce que ce n'est pas la première fois et il y en a d'autres dans ces dossiers, donc, voilà. Si on ne recommence pas, oui. Merci.

ADOPTE à l'unanimité - 80<sup>ème</sup> annexe

41° Objet : Acquisition de camionnettes double cabine avec tribenne basculante pour les zones de Mons centre et Mons nord. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. 3<sup>e</sup>/4<sup>e</sup> E/2012.875.197.00.JP - E/2012.875.201.00.JP

ADOPTE à l'unanimité - 81<sup>ème</sup> annexe

42° Objet : Service Électromécanique – Acquisition de matériel et outillage. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. 3<sup>e</sup>/4<sup>e</sup> E/2012.138.021.00/JP

ADOPTE à l'unanimité - 82<sup>ème</sup> annexe

43<sup>e</sup> Objet : Acquisition de matériel et matériaux pour la signalisation routière. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. 3<sup>e</sup>/4<sup>e</sup> E/2012.423.059.00/JP

ADOPTE à l'unanimité - 83<sup>ème</sup> annexe

44<sup>e</sup> Objet : Service Prévention - Acquisition de matériel informatique. Approbation de l'investissement et du recours à l'ASBL GIAL. 3<sup>e</sup>/4<sup>e</sup> E/2012.840.179.01/JP

REMIS

45<sup>e</sup> Objet : École du Rossignol – Aménagement du réfectoire et liaison avec la cuisine. Approbation de l'avenant n° 1. 3<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> E/2012.722.106.00/VT

Mme Laurette PREVOT, Conseillère : Ici, il ne s'agit que de cloisons à refaire mais comme il est question de réfectoires, je voulais faire une intervention globale. Les réfectoires constituent une source de nuisances réelles et très importantes en matière de bruit et ça j'en avais parlé en Commission mais mon but est d'essayer de demander que des mesures anti-bruits soient systématiquement appliquées lors de la réfection ou de la construction d'un réfectoire. Il y a eu un colloque sur les nuisances et le bruit dans les réfectoires arrivaient en tête au même titre pratiquement que les aéroports. Donc, c'est véritablement très fatiguant pour les enseignants et pour les élèves quand il y a une espèce d'écho qui se fait dans les réfectoires et donc je demande à ce que ce point soit systématiquement en tout cas étudié. Je vous remercie.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Vous avez raison Mme PREVOT et je partage entièrement votre avis, les réfectoires sont souvent très bruyants et très fatigants aussi bien pour les enseignants que pour les élèves. Aujourd'hui, systématiquement, lorsque nous faisons de nouveaux projets, nous tenons compte de cet élément et l'étude du volume est approprié au nombre de personnes que nous mettons dans ce local.

ADOPTE à l'unanimité - 84<sup>ème</sup> annexe

46<sup>e</sup> Objet : École communale de Nouvelles – Remplacement des chaudières. Approbation de l'avenant n° 1. 3<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> E/2011.722.133.00/ER

ADOPTE à l'unanimité - 85<sup>ème</sup> annexe

47<sup>e</sup> Objet : Bâtiments scolaires – Installation systèmes alerte-alarme. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. 3<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> E/2012.722.095.00/ER

Mme Laurette PREVOT, Conseillère : Simplement pour dire que c'était un peu le même système que pour la chaudière, il y a des photos de boutons poussoirs, pour moi un

bouton poussoir c'est un bouton poussoir. Mais c'est le même problème que pour la chaudière, je vous remercie.

ADOPTE à l'unanimité - 86<sup>ème</sup> annexe

48<sup>e</sup> Objet : Cimetière de Nimy – Amélioration des allées. Modification du mode de passation du marché. 3<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> E/2012.878.229.00/SD

ADOPTE à l'unanimité - 87<sup>ème</sup> annexe

49<sup>e</sup> Objet : Musées – détection gaz. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. 3<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> E/2012.771.158.00/VT

ADOPTE à l'unanimité - 88<sup>ème</sup> annexe

50<sup>e</sup> Objet : Pavillons du Site Epinlieu – Mise en conformité des installations gaz. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. 3<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> E/2012.835.176.00/LF

ADOPTE à l'unanimité - 89<sup>ème</sup> annexe

51<sup>e</sup> Objet : Aménagement d'une aire de jeux et de loisirs sur le Site Ste Henriette à Flénu. Approbation du projet revu. 3<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> E/2007.SUB.764.100.03/BD

ADOPTE à l'unanimité - 90<sup>ème</sup> annexe

52<sup>e</sup> Objet : Abords du BAM et site des anciennes sanisettes de la Rue Neuve à Mons – Travaux de sécurisation des abords, d'assainissement et de traitement des zones découvertes. Mission d'auteur de projet. Approbation du projet, des conditions du marché et détermination du mode de passation. 3<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> E/2012.137.009.00/MM

Mme Laurette PREVOT, Conseillère : Ce sera probablement la dernière fois que j'utiliserai le mot BAM mais ici c'est pour parler des abords. La maison vide va être abattue, le site va être fermé, tout ça on est d'accord mais je demande que les associations de moins-valides soient consultés car le trottoir devant le BAM est un véritable piège : dénivellation, barre métallique dans le passage, je souhaiterais vraiment qu'on ne recommence pas les mêmes erreurs. Ce sera sûrement joli, en tout cas mieux mais vraiment, passer le long du BAM avec une voiture, une poussette et autres, vous fermez les yeux et vous allez vous en prendre autant que vous pouvez. Merci.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Une fois de plus, je suis d'accord avec vous et il y aura un projet de réfection complète de la rue Neuve où nous tiendrons compte évidemment de tous les éléments de mobilité pour les personnes moins valides et les personnes plus âgées.

ADOPTE à l'unanimité - 91<sup>ème</sup> annexe

53<sup>e</sup> Objet : Bâtiments scolaires (École rue Ferrer à Cuesmes) – Travaux de peinture.  
 Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. 3<sup>e</sup>/1<sup>e</sup>  
 E/2012.722.086.00/MCP

Mme Laurette PREVOT, Conseillère : En début de mandature, vous aviez accepté surtout pour les crèches et les écoles, d'exiger des peintures non toxiques, non seulement pour l'environnement mais aussi pour tous les enfants et de plus en plus d'allergies se déclarent, je ne vous apprend rien. Or, souvent, les cahiers des charges reprennent de vieilles données comme dans ce dossier où j'ai trouvé des peintures au minium de plomb qui est formellement interdit. Je veux bien que c'est du « copié-collé » mais je vous demande toute votre attention pour que désormais le critère de non toxicité soit clairement et systématiquement exigé dans tous les cahiers des charges de ce type. On ne peut pas laisser aux soumissionnaires le choix intégral des peintures parce qu'il faut vraiment que celles-ci correspondent à une non toxicité pour les enfants et les personnes qui y travaillent. Je vous remercie.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Je suis désolé mais une fois de plus, je suis tout à fait d'accord avec vous. Je vais quand même vous donner un petit mot d'explication. Donc, il y a le cahier des charges administratif et le cahier des charges technique. Et le cahier des charges technique prévaut sur les éléments qu'on trouve dans le cahier des charges administratif. Néanmoins, depuis votre remarque en Commission, cette erreur de « copié-collé » a déjà été rétablie et j'ai rappelé à l'agent qu'il devait être plus attentif dans ses « copiés-collés ».

Mme Laurette PREVOT, Conseillère : Je vous remercie mais ce n'est pas seulement ça. Je voudrais vraiment que la phrase soit clairement et systématiquement indiquée dans le cahier des charges pour la non toxicité exigée. Voilà, c'est vraiment ce que je souhaite, merci.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Vos désirs sont déjà d'application concernant la peinture en tout cas.

ADOPTE à l'unanimité - 92<sup>ème</sup> annexe

54<sup>e</sup> Objet : Acquisition d'un ventilateur – aspirateur électrique ATEX pour le Service Incendie.  
 Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. 3<sup>e</sup>/4<sup>e</sup>  
 E/2012.351.037.00/BS

ADOPTE à l'unanimité - 93<sup>ème</sup> annexe

55<sup>e</sup> Objet : Élagage et abattage d'arbres 2012 (6 lots). Modification du descriptif technique et de l'estimation. 3<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> E/2012.421.052.00/GMS

Mme Laurette PREVOT, Conseillère : Ici, je vais également réagir par généralisation parce qu'il faut vraiment que les périodes de coupes et élagage soient surveillées. IL faut une exigence dans les cahiers des charges de bonnes pratiques totalement claires. J'en ai parlé souvent et j'ai l'air de me répéter mais encore en février 2012, d'ailleurs vous avez reçu un courrier détaillant les tristes erreurs commises au Waux-Hall et dans le parc devant la prison, nous avons un beau patrimoine arboré, il faut le préserver. Si on a de beaux arbres et qu'on vous les coupe très mal, n'importe comment, forcément les années suivantes sont compromises et vraiment je vous demande de faire très attention au cahier des charges à ce sujet. Je vous remercie.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Toujours d'accord avec vous Mme PREVOT, d'ailleurs il est déjà spécifié dans le cahier des charges que le responsable du département de la Ville de Mons peut, en fonction du climat, stater le marché. Donc, c'est le responsable des services des plantations qui a autorité pour stater le marché en fonction des conditions climatiques, c'est déjà aujourd'hui inscrit dans le cahier des charges.

Mme Laurette PREVOT, Conseillère : Je vous remercie. Effectivement, c'est déjà pas mal mais quand je vous parle de février 2012, c'est vrai que j'ai parlé de ce dossier plusieurs fois pendant la mandature et en février 2012, c'est cette année, il n'y a pas longtemps, il y a encore eu de tristes erreurs. Donc, je crois que, comme vous dites la personne qui est habilitée à vérifier et à stater l'action elle est sûrement pleine de bonne volonté mais la surface est large et le problème est difficile, elle ne peut pas être sur tous les chantiers à toutes les minutes, je suppose quand l'arbre est coupé, l'arbre est coupé. On a eu le cas à Ghlin d'un arbre remarquable qui a été coupé, on n'a pas pu le recoller. C'est trop tard. Donc, ici, vraiment, je crois que c'est aller plus loin, c'est exiger de la société qu'elle prouve qu'elle est capable de reconnaître un cornouaillais d'un cèdre ou un sapin d'un cerisier et ça c'est vraiment quelque chose pour lequel il faut être plus précis. Merci.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Mais Mme PREVOT, nous nous trouvons parfois dans des sociétés faces à des ouvriers très fougueux et ils n'ont qu'une envie, c'est d'exécuter leur travail le plus rapidement possible et nous intervenons parfois après coup même si les consignes sont clairement données. Nous allons peut-être étudier juridiquement jusqu'où nous pouvons aller dans les impositions dans le cahier des charges. Ce que vous me demandez, une sorte de compétence pour les entreprises à déterminer s'ils peuvent couper ou pas couper en fonction des conditions climatiques, je ne sais pas

jusqu'où nous pouvons imposer sans tronquer un marché. Je vais donc me renseigner auprès des services juridiques pour savoir ce que nous pouvons mettre dans les cahiers des charges.

Mme Laurette PREVOT, Conseillère : Je vous remercie.

ADOPTÉ à l'unanimité - 94<sup>ème</sup> annexe

56<sup>e</sup> Objet : Aménagement de voirie et création d'un égouttage à la Cité du Vatican, Rue des Produits à Flénu. Modification de la délibération du Conseil Communal du 03 septembre 2012 relative à l'approbation du projet (montant estimatif hors TVA). 3<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> E/2012.TRI.421.600/SD

ADOPTÉ à l'unanimité - 95<sup>ème</sup> annexe

57<sup>e</sup> Objet : Acquisition de matériel et d'outillage pour le Service de la Voirie (en 4 lots). Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. 3<sup>e</sup>/4<sup>e</sup> E/2012.421.050.00/AD

ADOPTÉ à l'unanimité - 96<sup>ème</sup> annexe

58<sup>e</sup> Objet : Acquisition de matériel pour installation réseau (en 3 lots). Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. 3<sup>e</sup>/4<sup>e</sup> E/2012/CABLAGE/AD

ADOPTÉ à l'unanimité - 97<sup>ème</sup> annexe

59<sup>e</sup> Objet : Souscription de parts C au sein du capital de l'IDEA pour les travaux d'égouttage des rues Genestros, du Haut Flénu, de la Mine, de l'Anglais (impasse) et Quartier Ostenne sud situées à Flénu conformément aux dispositions des contrats d'agglomération. Travaux subsidiés figurant au programme triennal 2004/2006, cofinancés par le Service public de Wallonie, la S.P.G.E. et la Ville de Mons. 3<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> E/2005.TRI.877.151.00/MF

ADOPTÉ à l'unanimité - 98<sup>ème</sup> annexe

60<sup>e</sup> Objet : Souscription de parts C au sein du capital de l'IDEA pour les travaux d'égouttage prioritaire exclusif de l'Avenue de la Sapinette conformément aux dispositions des contrats d'agglomération. Travaux subsidiés figurant au programme triennal 2007/2009. 3<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> E/2010.TRI.877.00/MF

ADOPTÉ à l'unanimité - 99<sup>ème</sup> annexe

61<sup>e</sup> Objet : Bâtiments scolaires. Équipement des cyber-classes. Approbation du décompte. 3<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> E/2011.722.137.00/VT

ADOPTÉ à l'unanimité - 100<sup>ème</sup> annexe

62<sup>e</sup> Objet : Acquisition de vasques à fleurs – Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. 3<sup>e</sup>/4<sup>e</sup> E/2012/423.058/JP

ADOPTÉ à l'unanimité - 101<sup>ème</sup> annexe

63<sup>e</sup> Objet : Sécurisation et mise en conformité des parkings de la Grand-Place et de la rue de la Halle. Approbation du projet de convention – exécution 2012. 3<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> E/2011/RF/NVF/Sécurité Parkings/ER

ADOPTE à l'unanimité - 102<sup>ème</sup> annexe

64<sup>e</sup> Objet : Cimetières de Mons et Flénu – Désaffectation de caveaux (Lot 1 : démolition de monuments – Lot 2 : exhumations). Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. 3<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> E/2012.878.233.00/MCP

ADOPTE à l'unanimité - 103<sup>ème</sup> annexe

65<sup>e</sup> Objet : Travaux d'égouttage du puits du Trouillon situé à Mons dans ses parties comprises entre :

- l'Avenue Maistriaux et l'Avenue du Tir
- l'Avenue du Tir et la rue Valenciennoise.

inscrits au programme triennal 2010 / 2012 des investissements du Service public de Wallonie financés par la S.P.G.E - Prise en charge d'une part communale. 3<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> E/2012.TRI.877. 00/MF

ADOPTE à l'unanimité - 104<sup>ème</sup> annexe

Sortie de Mme BOUROUBA = 36 présents

66<sup>e</sup> Objet : CIHM – Travaux de transformation, d'extension et de restauration de la Machine à Eau en vue d'y installer le Centre d'Interprétation. Approbation des clauses administratives et de l'estimatif. 3<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> E/2012.SUB.762.120/VT

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Il s'agit ici du Centre d'Interprétation de l'Histoire Militaire au niveau de l'estimatif, on se retrouve déjà à 6 millions et demi au niveau des travaux. Vous savez que ça nous tient à cœur et que nous avons soutenu le projet. Par contre, j'avais une demande au niveau du délai de réalisation parce qu'en 2014, avant 2015, on arrive à la date de l'anniversaire du centenaire et donc le but, ce serait évidemment d'ouvrir à ce moment là et comme je vois que le début des travaux tarde, j'ai un peu peur à ce niveau là. Deuxièmement et pour rebondir sur ce que Mme PREVOT avait déjà dit à propos du BAM, j'espère qu'on sera particulièrement attentif à l'accessibilité du lieu, ici on a un petit exemple du magasin de papier qui a été ouvert, c'est une bonne idée mais il est complètement inaccessible. Je sais bien qu'on ne fait pas ce qu'on veut mais vu les montants investis, dans ce cas ci, ce serait peut-être intéressant d'y réfléchir et de ne pas se retrouver confrontés à des choses à modifier dès qu'il est mis en place. Je vous remercie.

Mme Laurette PREVOT, Conseillère : J'ai une question un peu technique parce que là j'ai pris note assez vite, je voulais simplement savoir ce qu'il y a comme différence entre avant-projet et plan sommaire. Parce que, entre l'avant-projet et le plan sommaire il y a quand même 400.000 euros de différence. L'avant-projet architectural fait

6.042.000 euros au départ, en décembre 2011, nous avons l'avant-projet scénographique qui fait 2.900.000 euros, nous avons la réalisation du transmédia qui fait encore 250.000 euros en plus, tout ça c'est début 2012 et au mois de juillet mais cette fois ci, nous avons 6.452.000 euros pour des plans sommaires, pour l'auteur de projet qui est le même dans tous les cas. Donc, je ne comprends pas bien.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Pour le début des travaux, Mme MOUCHERON, nous faisons un maximum pour que nous soyons dans le timing très serré qui a été établi par les services, c'est d'ailleurs pour ça qu'aujourd'hui, c'est le cahier des charges administratif qui passe et au prochain Conseil communal, ce sera le cahier des charges technique, comme ça nous pouvons déjà envoyer ce dossier pour avoir l'aval du pouvoir subsidiant. Pour l'accessibilité des PMR, je vous rassure, tout a été étudié pour que l'ensemble du bâtiment soit accessible aux PMR et ce ne fut pas facile parce qu'il y a des niveaux différents mais il y a aura des ascenseurs et techniquement tout a été prévu pour que ce soit l'ensemble du bâtiment qui soit accessible aux PMR. La différence de sommes évidemment, en fonction de l'état d'avancement du dossier, les sommes s'affinent puisque les détails techniques sont de plus en plus connus et nous viendrons le mois prochain avec le cahier des charges technique où là nous viendrons avec une précision de métronome sur le montant des travaux à réaliser parce que chaque poste sera estimé point par point. Mais, il y avait encore des inconnues et cette semaine même, nous avons rencontré d'ailleurs ici à la Ville l'auteur de projet des services techniques pour encore régler certains détails techniques.

ADOPTE à l'unanimité - 105<sup>ème</sup> annexe

67<sup>e</sup> Objet : Site UNESCO - Beffroi – Scénographie destinée à créer un Centre d'interprétation. Approbation de l'avant-projet. 3<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> E/2012.SUB.773.350/BA

ADOPTE à l'unanimité - 106<sup>ème</sup> annexe

68<sup>e</sup> Objet : Aménagement intérieur de l'immeuble sis 18 rue d'Enghien. Approbation du projet revu. 3<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> E/2012.TRI.104.100/BA

ADOPTE à l'unanimité - 107<sup>ème</sup> annexe

69<sup>e</sup> Objet : École Communale d'Hyon – Extension et reconditionnement des parties existantes. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. 3<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> E/2012.SUB.722. 250.00/VT

Mme Laurette PREVOT, Conseillère : Là aussi, je suis déjà intervenue sur ce type de chose, ça peut paraître très anecdotique. Puisqu'il s'agit d'une école, je refais la même remarque pour les peintures et les bruits, par contre, il y a ici dans ce dossier, des prix

d'accessoires, M. DARVILLE en Commission m'a effectivement dit qu'il mettait des prix maximums pour éviter que ça ne repasse par avenant, etc. quoique je ne vois pas bien un avenant pour les accessoires mais j'ai été voir sur internet, les prix sont réellement ahurissants. Vous avez 100 euros pour une brosse de toilette, 40 euros pour un bloque porte, des choses comme ça, si vous regardez même en inoxydable, j'ai cherché un bloque de porte, le plus cher possible, je l'ai trouvé à 20 euros et vous mettez 40. Je veux dire que si c'est systématiquement doubler, tripler les prix parce que comme ça on est tranquille, ça n'a l'air de rien mais sur le nombre de dossiers qui passent en Conseil, ça finit par faire, mine de rien, une certaine somme. Je trouve que c'est tout à fait inutile de monter si haut. Je sais qu'il y a des critères d'hygiène etc. mais prenez l'inox, allez voir sur internet et vous allez voir que vous aurez beaucoup de mal à arriver aux prix qui sont proposés. Merci.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Là je ne suis plus d'accord avec vous. Chaque fois que nous venons avec des avenants parce qu'il y a une majoration de prix dans des estimations qui ont été réalisées par les services, vous bondissez au plafond en criant au scandale. Ce que je m'efforce de faire depuis le début de la mandature, ce que j'ai demandé aux services, c'est essayer de me faire des estimations au plus juste. Les prix qu'ils vont chercher, ils vont les chercher dans des catalogues ou sur internet. Nous mettons du matériel qui doit répondre à certaines normes de sécurité et de solidité. Dans les écoles, il ne suffit pas de mettre des choses qui vont casser après un certain temps. De plus, vous savez que c'est un dossier qui va seulement partir à la Communauté française pour avoir les subventions et il y a des chances que ce dossier aboutisse dans les 7-8 ou peut-être 10 ans à venir. Donc, nous ne sommes pas prêts de voir la première brique donc nous essayons autant que faire se peut d'avoir des estimations correctes et de toute façon, ces estimations seront soumises à un marché public et si les prix du marché public sont inférieurs à notre estimation, tant mieux, je crois que nous aurons bien travaillé.

Mme Laurette PREVOT, Conseiller : Vous faites une estimation dix ans d'avance, je n'ai rien à dire mais pour l'instant, effectivement, c'est un peu ahurissant, voilà, merci.

ADOpte à l'unanimité - 108<sup>ème</sup> annexe

70<sup>e</sup> Objet : Office d'Informations Touristiques et Culturelles – Aménagement du premier et deuxième étage Approbation des conditions du marché, des critères de sélection qualitative repris dans l'avis de marché et détermination du mode de passation. 3<sup>e</sup>/1<sup>e</sup>  
E/2012.561.074.00/MM

Mme Laurette PREVOT, Conseillère : Dans ce dossier, il était question de boiseries, là je pense que M. l'Echevin m'a répondu en Commission, de boiseries intérieures massives en dark méranti, j'avais demandé que le bois soit soit local, soit certifié. Je pense que M. DARVILLE m'a dit qu'il allait ajouter dans le cahier des charges qu'on demande du bois local, je l'en remercie. Par contre, au niveau des fongicides et insecticides pour boiseries intérieures, elles doivent être trempées dans des fongicides et insecticides qui sont cohérents avec l'environnement et là, je dois dire que je suis un petit peu surprise et je demande pourquoi d'abord il faut mettre du fongicide et de l'insecticide sur les boiseries intérieures, je n'ai vu ça dans aucun autre dossier, je peux concevoir à l'extérieur mais à l'intérieur, ça me paraît plus dangereux que réellement efficace. Je vous remercie.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Bien, donc là c'est une proposition de l'auteur de projet qui a été acceptée par nos services techniques, je crois qu'ils sont plus compétents que moi. Personnellement, c'est très technique, très spécifique donc j'ai suivi l'avis des services techniques.

Mme Laurette PREVOT, Conseillère : J'en reviens aux allergies, fongicides, pesticides à l'intérieur, même à dose infime, ce n'est pas top.

ADOPTE à l'unanimité - 109<sup>ème</sup> annexe

71<sup>e</sup> Objet : Plan « trottoirs 2011 » du SPW. Approbation de l'avant-projet. **SOUS RESERVE**  
3<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> E/2012.SUB.421. 120.00/MF

## REMIS

Entrée de Mme BOUROUBA = 37 présents

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Nous allons passer aux interpellations et nous commençons par M. VISEUR concernant l'amiante.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Bien, merci M. le Bourgmestre. J'ai fait cette demande d'interpellation parce que la société SBMI qui est à Ghlin, sur la route de Wallonie, a introduit une demande de permis pour l'installation d'une unité pilote de traitement physicochimique de l'amiante. Donc, on en est à un stade un peu plus qu'expérimental mais pas encore industriel. Evidemment, quand on parle amiante, tout le monde est en émoi, ce sujet suscite beaucoup de craintes dans la population parce que les habitations, les premières habitations en tout cas, sont à un peu plus de 100m des installations projetées mais en réalité, avec la volatilité, la toxicité de l'amiante, c'est toute la population qui craint cette usine pilote. Surtout qu'après l'usine pilote, on risque évidemment d'avoir une usine à grande capacité de traitement. Bien sûr, l'amiante, c'est

un héritage vraiment pourri qui a été légué par ceux qui ont, par cupidité cyniquement continué à le produire et à le mettre en place alors qu'on savait déjà qu'il était très nocif mais maintenant il faut assumer cet héritage mais ça n'empêche qu'il faut prendre toutes les précautions pour éviter de nouveaux drames. Et donc la première question qui vient à l'esprit, c'est évidemment est-ce que l'emplacement choisi est le meilleur possible vu sa proximité avec les lieux d'habitations. Est-ce qu'il n'est pas possible de proposer des lieux qui seraient mieux adaptés pour cette activité ? Bien sûr, sans doute que le propriétaire dira oui mais les terrains m'appartiennent. Cela, c'est un peu comme dans l'affaire Borgno, les terrains lui appartiennent mais ça ce n'est pas une justification d'avoir la propriété des terrains pour dire que ce terrain convient à l'activité qu'il projette. Si l'autorisation est finalement accordée, je crois qu'il faut sécuriser au maximum cette exploitation pour le personnel bien sûr mais aussi pour la population, mais aussi en cas d'accident parce qu'on sait bien que tous les processus industriels peuvent un jour déraiser et puis il ne faut pas négliger les éventuelles catastrophes naturelles. Donc, ce qu'il me semble indispensable d'exiger, c'est de mesurer en continu et pas une semaine ou un mois après, la présence de fils d'amiante dans l'atmosphère, y compris les particules les plus fines parce que le processus est notamment de broyer l'amiante, c'est-à-dire que les fibres seront alors très fines et c'est là sans doute qu'il faudra mesurer, qu'il faudra pouvoir mesurer. Et il ne suffit pas de mesurer bien sûr il faut aussi mettre en place un dispositif d'alerte en temps réel avec des mesures de sécurité adéquates en cas d'incident. Ce caractère potentiellement dangereux de cette demande d'exploitation me fait penser qu'il conviendrait de demander l'avis des spécialistes notamment dans nos universités locales, sans se contenter de l'étude d'incidence parce que, comme dans tous les projets, l'étude d'incidence est commandée et payée par le promoteur, même si c'est sur une liste de bureaux d'étude agréés par la Région wallonne, il y a dans la législation, dans le mécanisme quelque chose qui ne va pas, c'est que ce soit le promoteur qui commande et qui paie l'étude d'incidence. Avec la meilleure bonne foi du monde, les bureaux d'étude sont des commerciaux, ils doivent avoir des clients et je n'ai jamais vu une étude d'incidence qui concluait au fait qu'il ne fallait pas poursuivre le projet. Donc, l'étude d'incidence c'est une chose mais je crois que dans ce dossier-ci plus particulièrement, il serait vraiment intéressant de demander l'avis de spécialistes qui n'ont rien à voir avec le projet, aucune relation ni commerciale, ni structurelle avec le projet et nous avons sur place à Mons, des universités, il me semble que ce serait intéressant. Bon, la Ville, comme dans tous les dossiers je crois a un avis à remettre, positif, négatif ou positif avec des restrictions etc. Donc, je vous pose la question de savoir quel avis le Collège a remis ou va remettre, je ne sais pas si c'est déjà fait. Alors, autre chose, parce que j'étais présent à la réunion préalable à

l'étude d'incidence du 18 avril et là, on a appris, moi en tout cas je ne le savais pas, qu'il y a déjà de l'amiante qui était déjà stocké sur le site de SBMI parce qu'en réalité c'est une société qui est agréée pour le désamiantage de bâtiments, ils ont travaillé au Berlaimont. Alors, l'amiante, pour le moment, ils le font traiter ailleurs. Je comprends qu'économiquement pour eux, ce serait intéressant d'avoir toute la filière mais en attendant, c'est quand même stocké dans des conteneurs sur leur site à Ghlin. Je ne sais pas ce qui existe comme contrôle actuellement de la qualité de l'air mais toujours est-il qu'il semble que les stations de contrôle de qualité de l'air les plus proches sont Mons, Cuesmes, Baudour et Tertre. Il n'y en a même pas à Ghlin, ce qui fait évidemment qu'on risque d'avoir une qualité de l'air irréprochable ou presque parce qu'il n'y a pas de station de contrôle. Je voudrais bien que vous puissiez me renseigner sur cet aspect là des choses et puis peut-être un peu plus anecdotique mais pour terminer dans le cadre de l'enquête publique, combien y a-t-il de personnes qui ont réagi au projet. Voilà mes questions, j'attends avec grande attention vos réponses.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Merci M. VISEUR. Je vais essayer de répondre à l'ensemble de vos questions qui sont nombreuses sur un dossier qui effectivement est technique et relativement complexe. Vous l'avez précisé vous-même, la société SBMI a introduit sa demande le 13 juillet dernier pour développer une unité pilote en matière de traitement de l'amiante. J'insiste sur le terme unité plutôt que usine qui pourrait laisser penser d'autres types d'activités. C'est un projet qui vise, vous l'avez souligné, à développer une filière de traitement d'amiante en Wallonie, là où actuellement cette filière est plutôt le monopole de la Flandre ou d'entreprises françaises et est à ce titre, soutenu par la Région wallonne sur le plan économique et notamment par le Plan Marshall 2 Point Vert. C'est également un procédé qui a été mis au point par la société SBMI en collaboration avec une série de laboratoires soutenus par la Région wallonne, notamment l'Inisma et le Centre Terre et Pierre situé à Tournai et bien connu dans le secteur. Alors, en termes de procédure, tout d'abord, vous rappeler mais vous l'avez souligné vous-même, qu'une réunion d'information préalable à l'introduction du permis a eu lieu le 18 avril dernier et a permis aux riverains qui le souhaitaient de prendre connaissance du projet, en tout cas de l'intention qui était celle du demandeur. Une étude d'incidence a été réalisée de même qu'une enquête publique, celle-ci a eu lieu conformément au décret, c'est-à-dire durant un mois, du 20 août au 18 septembre dernier et quatre riverains, je réponds en ce sens à l'une de vos questions, se sont manifestés et ont déposé des observations essentiellement d'ailleurs liées à des questions de charroi et notamment aux égarements de camions pour cause de mauvais parcours induits par les gps qui dysfonctionnent quant au parcours conseillé et dans les quatre riverains, deux habitent l'entité de St-Ghislain. Donc, ça veut dire qu'il y en a deux qui se sont manifestés et qui habitent dans notre Ville de Mons. Par ailleurs et je réponds là à une deuxième de vos questions. Le projet se situe en zone d'activités économiques industrielles au plan de secteur, en zone industrielle au schéma de structure de la Ville et donc quant à la pertinence de

sa localisation, il semble difficile, je dirai, compte tenu de ce que je viens de vous dire de faire mieux en termes de pertinence de localisation d'activité économique sur des terres qui sont reconnues comme telles dans les différents instruments juridiques relatifs à l'aménagement du territoire. Par ailleurs, je rappelle et vous l'avez dit vous aussi, que l'entreprise est existante et couverte par des autorisations nécessaires, tant du point de vue urbanistique que du point de vue environnemental bien entendu. Je l'ai indiqué, une étude d'incidence a été réalisée, il faut quand même souligner que par rapport aux conclusions et aux recommandations, l'étude d'incidence vous disiez il y a des bureaux d'étude ils sont payés par le demandeur, bon, on connaît la question, c'est la législation wallonne, comme je l'ai déjà indiqué, n'hésitez pas de relayer auprès du Ministre Philippe Henry qui appartient à votre famille politique et qui a l'initiative de pouvoir potentiellement changer cette formule, j'imagine que vous l'avez déjà fait, mais bon c'est un constat que nous partageons même s'il ne faut pas jeter la pierre aux bureaux d'étude, généralement ce sont des gens de qualité, qui sont agréés par la Région et qui font leur travail correctement. En l'occurrence, ici, des recommandations ont été faites et il faut souligner que le demandeur a tenu compte, dans sa demande de permis, d'une série de recommandations et qui ont été faites dans le cadre de l'étude d'incidence. Et là, je réponds également à une remarque que vous avez formulée, le stockage d'amiante en lui-même ne sera pas augmenté dans le cadre du projet qui est en cours puisque la situation existante et autorisée reste identique, à savoir 2 conteneurs de 30 m<sup>3</sup> maximum d'amiante libre et 3 conteneurs de 15 m<sup>3</sup> d'amiante liée là aussi au maximum. Pour ce qui concerne les mesures de sécurité qui ont été fixées, celles-ci l'ont été et notamment par rapport à l'efficacité du filtre et à l'absence de fibres dans l'environnement et elles ont été fixées et seront contrôlées par un organisme agréé. De plus, la société SBMI possède toute une série d'agréments et de certifications environnementales qui lui permettent de développer son activité. Je me permets quand même de souligner que c'est une société qui n'est pas novice dans le secteur, elle a quand même une expérience de 22 ans, elle a déjà travaillé sur 5.000 chantiers et est vraiment la spécialiste reconnue en Wallonie dans ce secteur. Bien entendu, chaque chantier exige un suivi et passe par une procédure spécifique qui commence 15 jours avant le démarrage du chantier, le SPF Santé suit les demandes avant, pendant, après et des autorisations sont indispensables ainsi que des suivis de laboratoires agréés pour le respect des normes. Pour ce qui concerne les mesures d'urgence puisque c'est un point que vous avez soulevé, par exemple s'il y a une coupure de courant, dans ce cas là des mesures sont prises, un groupe se met directement en route avec appel à l'agent de garde et des systèmes d'alarme sont opérationnels pour prévenir des incidents. Par ailleurs, c'était aussi une de vos questions, les filtres sont contrôlés chaque jour. C'est un dossier qui est actuellement en cours d'instruction. Vous nous demandiez s'il ne serait pas utile de solliciter d'autres avis. Mais, écoutez ici en l'occurrence, la Ville est l'une des instances qui est sollicitée pour remettre un avis et donc le demandeur, celui qui sollicite les avis est en l'occurrence la Région wallonne puisque c'est le

fonctionnaire technique et le fonctionnaire délégué qui in fine rendront leurs décisions sur ce projet, il y a toute une série de structures qui remettront leur avis, j'en ai la liste ici, que ce soit la DGO1 des Routes de la Région, la DGO2, la Direction des Voies Hydrauliques, le Service Régional d'Incendie, la CRAT, la DGO3, le Département des Sols et Déchets, je ne vais pas vous faire toute la liste mais elle est assez conséquente, on peut bien entendu formuler des propositions complémentaires auprès de la Région le cas échéant et vous pouvez tout à fait le faire, si vous le souhaitez. Mais, ce que je voulais vous dire en tous les cas, c'est qu'à ce stade, la Ville a remis un avis qui est aujourd'hui favorable compte tenu des éléments dont nous disposons et qui témoignent d'une volonté d'intégrer les recommandations de l'étude d'incidence et de sécuriser au mieux le développement de cette activité. Il appartiendra en tous les cas à la Région de statuer via son fonctionnaire technique et délégué et en cas de besoin, au Ministre Henry de statuer sur un éventuel recours pour autant qu'il y en ait un mais au stade actuel des choses, le dossier suit son instruction paisiblement, j'ai envie de dire et en dehors de toute passion puisque, comme vous l'avez remarqué, le nombre d'observations émises dans le cadre de l'enquête publique est extrêmement restreint.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Bon, alors, bien sûr, je ne doute pas qu'il y ait déjà des mesures qui soient prises, qui soient prévues. Je voudrais quand même sur un point précis que j'ai évoqué obtenir une réponse. Je n'ai pas eu de réponse à propos des stations de contrôle de la qualité de l'air, est-ce qu'il y en a à Ghlin ou pas, parce qu'on ne peut pas se baser sur celles qui sont dans les villages voisins, il faut être au plus près évidemment du problème. L'avis a demandé à l'extérieur, vous me dites qu'il y a déjà beaucoup d'avis. Je ne dis pas que ces avis là sont inutiles mais c'est quand même une responsabilité de l'autorité communale de veiller à la sauvegarde de la santé de ses habitants, donc ça ne serait pas une demande extraordinaire. Mais enfin vous avez déjà remis un avis favorable donc ce serait un peu tard. Donc, là je regrette que ça n'ait pas été fait, c'est effectivement la Région wallonne qui va donner sa réponse mais on sait bien en général que ce sera une réponse favorable, est-ce qu'elle a déjà été donnée ou pas ? Non, pas encore. Donc, eux n'ont pas encore statué, l'Administration n'a pas encore statué. Bon, voilà ce sont mes remarques. Je voudrais revenir avec la question de la station de mesure de l'air, regretter que vous n'ayez pas quand même demandé un avis scientifique alors que nous avons des scientifiques sur place, sur ces deux points là en tout cas, j'attends votre réponse complémentaire.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Si vous le permettez, je voudrais quand même revenir sur ce que vous venez de dire. Il faut laisser à chaque instance la possibilité de faire le travail qui est le sien. Quand vous dites il appartient à l'autorité communale de veiller à ce que toutes les conditions soient rencontrées pour que la santé des habitants soit protégée, oui certainement. Mais, ici, encore une fois, la Ville est sollicitée pour remettre son avis particulièrement sur les questions qui la concerne et notamment lié au charroi ou à l'impact du projet sur son

environnement et notamment par rapport aux questions d'ordre communal mais in fine, c'est la Région wallonne qui doit remettre sa décision, éclairée par toute une série d'avis, y compris sur la pertinence du projet et sur ses aspects scientifiques. Vous vous doutez bien que l'Administration communale n'a pas vocation dans son aspect généraliste à rentrer dans la technicité de chacun des projets, ça n'aurait aucun sens. Ici, dans la mesure de nos possibilités, nous examinons les projets qui nous sont déposés, nous tenons compte des avis qui sont remis par la population dans le cadre de l'enquête publique, nous avons une éco-conseillère de grande qualité qui a fait un rapport assez étayé au Collège et sur base du rapport de l'Administration, le Collège a remis son avis. Mais, c'est un avis, ça veut bien dire ce que ça veut dire, ce n'est pas une décision, pourquoi ? Parce que l'autorité habilitée à remettre la décision éclairée par l'ensemble des éléments qui lui permet de statuer, c'est la Région wallonne, l'Administration dans un premier temps, le Ministre en cas de recours dans un second temps. Alors, pour ce qui concerne la question que vous avez posée sur les stations de mesure, il en existe plusieurs sur le territoire de Mons et d'ailleurs en 2010 avec l'Agence Wallonne de l'Air, nous avons été projet pilote puisque 5 stations de mesure ont été placées à l'occasion de deux campagnes qui ont été menées, il y a également un projet d'étude pour des actions spécifiques dans le cadre des zonings industriels et la station la plus proche se situe à proximité du Grand Large, c'est-à-dire pas très loin de là au niveau de la Route de Wallonie. Maintenant, je voudrais que les choses soient claires, je répète, au niveau du stockage d'amiante sur place, il n'y a pas de changement. Donc, il ne faudrait pas donner l'impression que ce projet va engendrer des risques particuliers sur cet aspect là des choses puisque la situation actuelle restera inchangée avec ce projet qui n'est jamais qu'un prototype. Et donc, les mesures qui ont été adoptées dans le cadre du permis actuel sont toujours d'application et ce n'est seulement qu'en cas de développement d'un projet industriel ultérieur que de nouvelles conditions pourraient alors être fixées par les autorités compétentes.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Encore une petite réplique puisque c'est normalement moi qui ai le dernier mot. Vous nous dites qu'il n'y a pas de changement, oui d'accord dans les volumes mais dans la mesure où on va faire du traitement, où on va broyer l'amiante, c'est quand même un changement par rapport à la situation actuelle, s'il n'y avait rien de neuf, il ne faudrait même pas de permis. Il y a quand même quelque chose de nouveau même si ce sont les mêmes volumes qui seront stockés.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Bien, nous allons passer à l'interpellation suivante. Je cède la parole à Mme MERCIER concernant le Passage du Centre.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : M. le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins, Echevines, chers collègues. Le Passage du Centre sera-t-il rénové comme le bruit en court, avec nous dit-on, de grandes surfaces et un parking souterrain. Il est

vrai que ce passage n'est plus ce qu'il a été, il a bien vieilli et il aurait besoin d'un véritable rajeunissement. Par ailleurs, reprenant à mon compte la question de Vincent Piccillo à Bruno Janssens du groupe bruxellois désireux de s'investir dans ce projet, n'est-ce pas tuer encore plus les petits boutiquiers ? Qu'en pensent précisément les autorités communales ? En tout cas, si cela abouti, je plaide pour que la librairie Scientia y retrouve certainement une place de choix car elle joue un rôle irremplaçable dans la vie culturelle montoise. Merci de votre bonne attention à tous.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Merci Madame, c'est M. MARTIN qui vous répond.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Merci Mme MERCIER pour votre interpellation. Vous l'avez souligné, c'est un groupe belge qui a annoncé son intention d'investir dans le périmètre du Passage du Centre et des bâtiments qui le jouxtent. Aujourd'hui, nous n'en sommes donc qu'au stade de l'intention. Ce qui signifie que pour pouvoir faire en sorte que ce projet se réalise, l'investisseur privé doit maintenant procéder à un dialogue avec l'ensemble des propriétaires, c'est un dialogue qui sera individualisé, donc des discussions d'après ce que nous savons sont en cours avec chaque propriétaire individuellement et ce n'est qu'au terme de ce processus de dialogues que l'on saura s'il y a une possibilité d'aller un peu plus loin, c'est-à-dire la concrétisation du projet. En répondant en cela à votre interrogation par rapport au devenir de Scientia, il est évident que pour l'investisseur, il l'a déjà dit clairement, Scientia sera un partenaire incontournable dans la mise en œuvre de projet. Et d'ailleurs, M. Hansart le propriétaire de Scientia lui-même étant l'un des copropriétaires, il serait difficilement envisageable que sans son accord, un tel projet puisse se concrétiser bien entendu. Au stade actuel, il n'y a pas de maîtrise foncière de la part de l'investisseur, il n'y a donc pas de dossier officiellement introduit auprès de la Ville, donc on discute ici sur une intention de l'investisseur et il est donc difficile de se prononcer sur l'intérêt ou la qualité de ce projet mais on peut émettre toute une série de considérations. Par rapport à ces considérations, la première que je voudrais faire c'est que c'est quand même une bonne nouvelle en soi de voir un investisseur qui est reconnu sur la place dans le secteur, s'intéresser au cœur de la Ville. C'est la première fois depuis plusieurs décennies, où on évoque systématiquement la concurrence du commerce de périphérie, la concurrence des autres villes, que l'on a enfin un investisseur qui est prêt à s'attaquer à la revitalisation du cœur de ville. C'est ce qu'il y a de plus difficile à faire sur le plan de l'investissement immobilier commercial puisque c'est là que vous avez le plus

d'obstacles, que ce soit en termes de maîtrise foncière, que ce soit en termes de requalification des bâtiments, que ce soit en termes de mobilité, donc en soi c'est déjà quelque chose de très positif de voir un investisseur s'intéresser au cœur historique de Mons, mettre en avant d'ailleurs le facteur Mons 2015 et les grands projets initiés par les pouvoirs publics comme le Centre de Congrès ou la gare comme facteurs d'intérêts pour réaliser cet investissement et donc il faut quand même le souligner. Néanmoins, un tel projet peut prendre une tournure ou positive ou négative. Il pourra être positif pour autant qu'il rencontre un certain nombre de lignes de conduite. Celle que le Collège aurait tendance à recommander, à privilégier, serait la mise en œuvre d'un projet qui soit mixte, c'est-à-dire qui associe à la fois des surfaces de plus grandes tailles, répondant ainsi à un besoin du Centre-Ville puisqu'on manque de surfaces d'une taille certaine pour pouvoir attirer des enseignes qui jouent un rôle de locomotive, des enseignes internationales qui sont d'ailleurs celles les plus réclamées dans les études faites auprès des chalands dans le cadre du Centre-Ville mais aussi d'accueillir des enseignes de plus petite taille, c'est-à-dire ce que vous appelez des boutiquiers, c'est-à-dire des petites boutiques de qualité qui sont celles que l'on appelle de tous nos vœux en cœur de ville. Mais au-delà de l'aspect commercial il semble intéressant d'avoir un projet qui intègre une dimension également liée au stationnement, c'est un des projets et vous l'avez évoqué tout à l'heure dans le cadre d'un autre débat, l'intérêt d'avoir un stationnement renforcé dans le cœur de ville est indéniable notamment pour le développement du commerce mais aussi et c'est aussi une de nos recommandations, du logement puisque tous les projets de cette nature n'ont d'intérêt que s'ils peuvent être mixtes et intégrer une dimension de logement notamment par rapport à la sécurisation de ce type de quartier ou de ce type de réalisation en soirée. Sans parler de l'aspect convivial je dirai qui vient se greffer à cet ensemble de considérations. Donc, ça peut potentiellement être un beau projet, on n'est saisi encore une fois de rien donc il faut vérifier sa faisabilité notamment pour les questions de stationnement et de parking, il y a quand même toute une série de contraintes qui devront être étudiées à cet endroit là. En tous les cas, par rapport à son intérêt sur le plan commercial, j'aurais envie de vous dire, d'ailleurs on a réuni toutes les associations de commerçants qui existent dans le cœur de ville ainsi qu'une série d'acteurs du commerce de Centre-Ville à Mons il y a maintenant 2 semaines pour évoquer avec elles le projet, les considérations vont toutes dans le même sens, c'est-à-dire le fait qu'il faut renforcer l'offre commerciale dans le Centre-Ville pour résister à la concurrence de la périphérie et des autres villes. Et donc,

il ne faut pas analyser ce projet comme un projet pouvant être concurrent potentiellement à une offre existante en Centre-Ville, les petites boutiques que vous évoquiez mais surtout à son intérêt de pouvoir capter une clientèle nouvelle pour le Centre-Ville, d'amener du monde en Centre-Ville, lesquels chalands pourront alors profiter à l'ensemble des commerces existants dans le cœur de la Ville. Donc, ça c'est un peu l'orientation qui est suivie, je pense que c'est vraiment l'écho qui a été donné de manière assez unanime par l'ensemble des associations de commerçants qui étaient présentes lors de la discussion que nous avons eue. Cet intérêt d'avoir un projet commercial de Centre-Ville qui puisse renforcer l'attractivité du cœur de Mons, accompagné d'une offre de stationnement, je pense qu'il est accueilli très favorablement en tout cas par les associations que nous avons consultées. Voilà ce qu'on peut dire en l'état actuel des choses, nous serons évidemment attentifs au projet mais actuellement, encore une fois, aucune demande de permis n'a été déposée au sein de l'Administration communale.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Mme MERCIER, à vous la clôture.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Oui, je crois que j'ai eu les réponses que j'attendais, intéressantes, merci beaucoup M. l'Echevin.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Comme c'est une interpellation, M. VISEUR vous avez la parole.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Je vous remercie. Je demande la parole sur ce dossier, j'avais l'intention d'interpeller sur le sujet peut-être au Conseil suivant mais puisqu'il y a une interpellation, je demande quand même la parole cette fois-ci, ce n'est pas encore un projet, c'est une intention d'un promoteur, donc, d'accord mais ça mérite quand même déjà un débat et un débat à prendre suffisamment longtemps d'avance et vous vous doutez bien que je ne suis pas tout à fait d'accord avec les éléments que vous avez donnés. Je vais même vous dire que la première fois que j'ai entendu parler de ça, les mots qui me sont venus en tête c'est « au secours, ils sont devenus fous » ! Parce que ça ne concerne évidemment pas que Scientia et quelques boutiques, c'est vraiment quelque chose de très structurant ou destructurant du Centre-Ville. D'abord, du parking. J'entends toujours dire il n'y a pas assez de parking à Mons. On a déjà voté, pas nous mais d'autres, un nouveau parking qui va être fait par Forum Invest, le principe en a été accepté. J'ai demandé récemment les statistiques de parking à Mons, les parkings couverts, combien d'heures par an sont-ils complets ? Alors, 400 et des heures pour celui d'Havré, notamment les jours de marché, celui de la rue de la Halle, 50 heures/an.

C'est soit 1 h/semaine qu'il est complet, en moyenne parce que dans ces 50 heures, je parierais gros que plus de la moitié, c'est au miment du Doudou. Parce que là, effectivement, il faudrait des parkings, il n'y en aura jamais assez, au moment du Doudou mais en plein Centre-Ville puisque quand même le parking de la Halle est en plein Centre-Ville, il y a un parking qui n'est pratiquement jamais complet, à peu de chose près. En plus, si on met là des parkings dans des petites rues comme la rue des Capucins, la rue de la Petite Boucherie etc. il va y avoir un appel à la circulation automobile qui va provoquer des encombrements, à moins qu'on veille à faire des routes à deux bandes au Centre-Ville mais sinon ça va engorger et probablement ne pas attirer les gens qui auraient eu l'intention d'y venir. En matière de parking, la concurrence est effectivement que si on va faire ses courses aux Grands Prés, le parking est gratuit et qu'au Centre-Ville il est payant, on en a déjà parlé. Mais en plus, on parle d'une surface de 10.000 m<sup>2</sup> en plein Centre-Ville où il y a d'ailleurs, la galerie du Centre jusqu'à la rue de Naast, il y a des immeubles qui sont intéressants, qui vont disparaître. Cela voudrait dire aussi que si on part de la Grand'Place vers la rue de la Chaussée, ce ne sont que des boutiques. On descend la Grand'Rue, ce ne sont que des boutiques, on tombe dans un centre commercial, celui dont il est question, avec des nouvelles boutiques. De la rue des Capucins jusqu'à la gare, ce sont des boutiques. Là on tombe sur la galerie commerçante de la gare puisqu'on a prévu une galerie commerçante et de l'autre côté de la gare, ce seront les Grands Prés avec ce qui existe déjà plus le Retail Park et Ikea, plus l'agrandissement des Grands Prés, etc. Cela veut donc dire qu'il y a un développement du commerce extraordinaire mais ça n'a pas de bon sens, nous ne sommes pas dans une société où il sera toujours possible de consommer plus, en tout cas, ce n'est pas du tout notre vision des choses, toujours vendre plus, toujours consommer plus, ce n'est pas du tout notre modèle de développement. Moi, je rêverais d'une ville au contraire où elle serait axée sur les charmes de ses vieilles rues, bien entretenues et propres, piétonnes la plupart parce que là on aurait plaisir à s'y promener et s'il y a des commerces, parce qu'il faut quand même des commerces en Centre-Ville, que ce soit effectivement plutôt du petit commerce que des grandes enseignes internationales que l'on trouve déjà du côté des Grands Prés, un commerce orienté vers l'art, l'artisanat, des produits bio, du commerce équitable, etc. plutôt que des gadgets à 5 sous made in china. Donc, ce projet-là avec des grandes enseignes ne correspond pas du tout à notre vision, elle est aux antipodes de la vôtre, on sait bien que nous n'avons pas les mêmes idées de toute façon, si j'avais les

mêmes idées je serais au parti socialiste mais, ce n'est pas demain la veille mais donc c'est dans le débat qu'il faut vraiment avoir une vision non pas de cette unité de commerces en plus mais pour tout un Centre-Ville où il y a une qualité de vie et une convivialité qui seront les attractions et pas les grandes enseignes.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : M. HAMBYE se joint à l'interpellation. Je vous rappelle que ce n'est même pas un projet, ni un avant-projet.

Sortie de MM. MILLER, LECOCQ, JACQUEMIN = 34 présents

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Oui, tout à fait. Simplement, puisqu'il y a une intention de projet immobilier et qu'on parle d'un méga parking, je fais remarquer à toute l'Assemblée qu'à 400 m de là, nous avons la Place Nervienne et que pour des investisseurs qui paraît-il ont des dizaines de millions d'euros, on pourrait très bien concevoir un méga parking Place Nervienne, un passage le long du bâtiment du CPAS, on arrive à l'ancienne maison Degroot-Talon qui est occupée par le CPAS et de là, nous avons 150 à 200 m et donc pour économiser à ce sujet les coûts du parking, on a à la Place Nervienne qui fait je crois 1 ha et qui pourrait très bien recevoir un méga parking. Je le suggère pour déjà permettre d'avancer dans le débat, merci.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : J'ai bien entendu M. VISEUR, je l'ai entendu ce soir, je eu l'occasion de le lire dans ses échanges de mails de fin de campagne électorale, dans la répercussion des vidéos qui ont circulé notamment contre le projet de développement sur le plan commercial à Mons. M. VISEUR vous êtes contre ce projet, vous êtes contre Ikea, vous êtes contre à peu près tout ce que la majorité propose en matière de développement de cette Ville. Effectivement, vous avez raison de souligner, il y a là un désaccord majeur entre votre vision de l'avenir de Mons et notre vision de l'avenir de Mons. Ce que vous avez décrit, les projets que nous essayons d'attirer ici, cela se résume en une phrase, stimuler le développement économique de cette région pour créer de l'activité, pour créer de l'emploi, pour faire en sorte qu'on puisse créer une spirale positive qui permette d'attirer des investisseurs, à la fois dans le commerce, à la fois dans le logement et que les pouvoirs publics puissent ainsi en retirer des bénéfices par le biais de l'imposition, pour faire en sorte que nous puissions améliorer le cadre de vie des gens. Voilà, ça c'est notre projet, nous pensons par rapport aux 10.000 demandeurs d'emplois de cette Ville, il est intéressant de pouvoir agir de la sorte, d'attirer toujours plus d'activité, de faire en sorte que ces emplois profitent à tous, de faire en sorte d'améliorer le cadre de vie des gens pas uniquement avec l'argent des pouvoirs publics mais simplement en créant un cadre qui soit favorablement à

l'investissement privé. On peut prôner un modèle basé sur la décroissance, ça c'est le choix de chacun, ce n'est pas le choix qui est fait par le Collège communal. Voilà, je pense que chacun peut assumer ses options en la matière. Maintenant, je pense que le fait de rénover le Passage du Centre, même en termes de qualité de vie et même avec votre vision des choses, par rapport à l'état de ce passage tel qu'on le connaît aujourd'hui, je pense sincèrement que l'intention est plus que louable et qu'il faut la défendre.

Sortie de M. TONDREAU = 33 présents

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff. : Interpellation suivante. M. HAMBYE, vous avez le choix, il en reste trois.

M Guillaume HAMBYE, Conseiller : M. Le Bourgmestre, Mmes et MM. Les Echevins, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs. Nous avons été interpellés par plusieurs riverains suite à la présence depuis plusieurs mois à la rue des 4 Fils Aymon d'un plateau de couleur noire en matière fossile au milieu de ladite rue. Ledit plateau est très endommagé, gorgé de trous, sale, inadéquat et très peu esthétique surtout comparé maintenant au magnifique aménagement de la rue de Nimy. Pourriez-vous nous faire part si c'est une volonté du Collège de créer ces structures de manière provisoire, préparer un rallye ou un départ du rallye Paris-Dakar ou si c'est une solution durable ? Merci pour votre réponse.

M. Marc DARVILLE, Echevin : M. HAMBYE. Depuis plusieurs années, les responsables du tribunal souhaitent disposer d'un accès sécurisé des véhiculaires cellulaires via la rue des Quatre Fils Aymon et le parking de la Maison Losseau. Les négociations entre la Régie des Bâtiments et les services de la Province du Hainaut se sont accélérées par le fait que durant les travaux de réfection de la rue de Nimy, les véhicules cellulaires ne savaient plus accéder au tribunal via la porte cochère se trouvant en face de ce dernier. Ces négociations ont pu aboutir juste avant le commencement des travaux. Les travaux étant terminés, l'état actuel fortement dégradé de cet aménagement provisoire nous oblige à démonter ce dernier prochainement. Les responsables du tribunal souhaitant maintenir l'utilisation de l'accès via la rue des Quatre Fils Aymon, nous avons invité la Régie de Bâtiments à nous proposer, dans les meilleurs délais, un projet durable d'aménagement de la voirie afin de permettre l'accès des véhicules à leur infrastructure.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Merci, parce que les riverains étaient un peu excédés de la situation actuelle. Merci. Alors, depuis de nombreuses années, dans les

caves et réserves de la Ville de Mons, se trouve caché le Pavillon Renaissance commandé en 1530. Témoin de l'apport considérable de la renaissance italienne et de la découverte de l'antiquité gréco-romaine, il peut être une formidable carte de visite de la Ville de Mons. Celles et ceux qui ont été en Commission ont pu donc voir les photos desdits pavillons avec celles qui représentaient certaines scènes grivoises ou érotiques. Dans le cadre de notre programme de Capitale Culturelle Européenne, ne serait-il pas opportun de mettre en valeur ce patrimoine exceptionnel de notre Ville de la Wallonie et de l'Europe ? Ne pourrait-on pas le faire classer comme patrimoine exceptionnel de la Wallonie ? Voilà, merci de nous en faire part car pour l'instant ces scènes érotiques, en tout cas, elles paraissent être censurées et nous estimons qu'elles pourraient être davantage mises en valeur. Merci.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Nous allons essayer d'accéder au rêve de M.

HAMBYE ! Le pavillon Renaissance de 1531, anciennement situé à la rue de la Clé, a intégré les collections communales en 1956. Dès cette époque, le pavillon a été démantelé car il avait subi en 1955 un effondrement de terrain. Il a donc été transporté « en morceaux » dans les réserves. Les parties en pierre n'ont jamais été reconstruites depuis. Le plafond en bois a quant à lui été restauré et reconstitué dans son ensemble. Pour espérer un classement de ce patrimoine, il faudrait tout au moins tenter une reconstruction complète du pavillon ce qui nécessiterait d'une part de larges investigations scientifiques et d'autre part d'allouer un lieu à demeure qui pourrait protéger le pavillon des intempéries. Par contre, dans le cadre de la campagne de numérisation du patrimoine montois lancée par la Ville de Mons en 2012, il est prévu de numériser en haute définition les éléments constitutifs du pavillon et de le reconstituer de manière virtuelle. Il pourra ainsi trouver une place de choix, dans vos rêves ou dans la partie consacrée aux technologies immersives de l'artothèque virtuelle. Par ailleurs, le plafond sera également présent physiquement à l'artothèque et pourra ainsi être visible par chaque visiteur.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Ce patrimoine érotique, apparemment ça va rester de l'ordre du virtuel, du phantasme. Moi, je veux plutôt une véritable érection d'un pavillon. Alors, vous voulez que cela reste du virtuel, moi j'estime que c'est un patrimoine montois. En Inde, je vous le signale, que les temples du kama sutra sont des véritables institutions touristiques. Ce sont des dizaines de milliers de touristes. Alors, vous, vous avez la possibilité de mettre en valeur ce patrimoine, vous le refusez, c'est

un choix mais je tiens à vous faire part que je crois que ça peut être classé patrimoine majeur et vous ne m'avez pas répondu à ce sujet. Merci.

M. Marc DARVILLE, Echevin : M. HAMBYE a été distrait ou son esprit était déjà très volatile à l'idée de voir ces images apparaître sur un écran virtuel mais j'ai bien dit que le plafond sera également présent physiquement à l'artothèque donc visible de tout un chacun.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Vous voilà satisfait, M. HAMBYE ?

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Non, puisque mon souhait c'est de reconstituer tel qu'il était le pavillon. Alors, vous nous le refusez alors je peux le déplorer, voilà merci.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Vous pouvez passer à l'interpellation suivante.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Nous avons donc déjà le 19 juillet 2011 interpellé, avec l'aide des riverains du Chemin de la Fontaine à l'Aulnoye, le Collège des Bourgmestre et Echevins, nous avons une réponse mais qui malheureusement n'a pas satisfait l'ensemble des riverains. En effet, depuis que les travaux ont eu lieu, la vue depuis la sortie du Chemin de la Fontaine à l'Aulnoye est complètement obstruée par les voitures. Que ce soit à gauche ou à droite, la sortie par les riverains est très dangereuse et les riverains donc du Chemin de la Fontaine à l'Aulnoye demandent le retour à l'ancienne situation car depuis les dernières modifications, on ne voit absolument plus rien, quand on sort de ce chemin pour se rendre à la Chaussée de Bruxelles ou Avenue de la Joyeuse Entrée. Quand il s'agit de tourner sur cette route en moins d'une seconde, la sécurité et la vie des conducteurs et de ses passagers sont mises en danger. Il y a danger mortel et maintenant on va dire que j'y vais trop fort mais la responsabilité du Collège, en cas d'accident, est directement engagée. Les riverains, il y en a 32 qui ont signé ce document, demandent l'annulation de cette situation actuelle et veulent revenir à la situation précédente qui, elle, fonctionnait bien. Ils souhaitent par ailleurs qu'un passage piéton soit créé face à la pharmacie, à hauteur du bureau d'assurances Petit. Ils demandent également, ce qui évidemment est assez difficile à Mons, l'installation de radars automatiques afin de limiter la vitesse toujours trop excessive sur cet axe. Pour mieux permettre au Collège de se rendre compte, ils sont prêts à accueillir un des membres du Collège ou son délégué à se rendre sur place chaque matin, dès 7 h 45 et à tenter de sortir sans encombre et sans dommage du Chemin de la Fontaine à l'Aulnoye dans un sens comme dans l'autre. En ce qui concerne la piste cyclable, elle est en très mauvaise état, vous le savez tous, la Chaussée

de Bruxelles est malheureusement encore une artère qui n'a pas fait l'objet d'une rénovation importante et comme ses trottoirs et accotements, il s'agit quand même d'une artère principale d'entrée de la Ville et malheureusement, pour l'instant, elle souffre. En ce qui concerne les marquages au sol, la Chasse Cambier est indiquée, quand on vient de Mons, c'est une rue à gauche, alors qu'il s'agit d'une rue inhabitée. Or, par contre, aucun marquage au sol n'indique le Chemin de la Fontaine à l'Aulnoye, c'est assez incompréhensible pour les riverains. On finirait par croire et c'est ce qui nous a été confirmé que cette rue a été complètement ignorée lors des travaux. La question du stationnement est tout aussi problématique. Pourquoi interdire le stationnement sur l'accotement à la Chaussée de Bruxelles alors que c'est autorisé à la rue des Viaducs ? Les riverains proposent notamment l'installation, d'un petit rond-point avec réducteur de vitesse, ce qui permettrait en combinaison avec des radars automatiques, rêvons un peu, de réguler la vitesse des véhicules et de régulariser le trafic. Par ailleurs, les riverains du Chemin de la Fontaine à l'Aulnoye et les habitants font également observer que leur rue n'est pas pourvue d'égout. Y a-t-il une intention du Collège de pallier à ce problème dans les années qui viennent ? Enfin, ils signalent également que le revêtement de la chaussée du Chemin de la Fontaine à l'Aulnoye est régulièrement déformé par les ornières et des trous qui doivent être régulièrement rebouchés. En hiver, ils nous ont fait part que les immondices n'avaient pas été ramassées durant 3 semaines. Merci pour toutes ces réponses.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Merci M. le Conseiller. Voici les réponses à votre interpellation relative aux aménagements routiers réalisés entre le viaduc SNCB et le carrefour formé par le Chemin de la Procession. Cette interpellation a fait l'objet d'une analyse détaillée du service circulation de la Police par rapport à vos questions. Les modifications veillaient à améliorer la sécurité routière sur cet axe routier où de nombreux excès de vitesse étaient constatés, où les automobilistes rangeaient leurs véhicules sur les trottoirs ou circulaient sur les pistes cyclables. La largeur de cette voirie incitait les automobilistes à circuler trop rapidement. Partant, il s'est avéré opportun de modifier les marquages routiers en créant une zone de stationnement le long de la chaussée et de réduire l'espace de circulation à deux bandes par la suppression de la bande centrale. Il est à signaler qu'en d'autres endroits, les riverains qui sortent de leur accès carrossable ou les automobilistes qui sortent des voies perpendiculaires à la Nationale 6 éprouvent plus de difficultés d'intégration dans le trafic. Certes, les modifications entraînent une moins bonne visibilité au débouché du

Chemin de la Fontaine à l'Aulnoye, il n'y a plus de bande d'intégration en partie centrale. L'année dernière, à la demande des riverains, les zones de dégagement ont déjà fait l'objet d'une modification afin d'améliorer le champ de visibilité. Le SPW a accepté d'agrandir les zones striées. Le code de la route précise que le stationnement est autorisé qu'à plus de 5m des carrefours. Cette disposition tient compte justement de l'espace nécessaire pour avoir une visibilité en abordant le carrefour. Dans le cas qui nous occupe, le dégagement y est supérieur. Face à la pharmacie, le passage pour piétons ne peut être accepté par le SPW, les règles d'instauration d'un tel passage sont actuellement beaucoup plus strictes et il n'est pas concevable d'instaurer un passage pour les piétons devant ce commerce. Quant à l'installation de radars automatiques, je vous rappelle que dans les projets du budget, nous aurons probablement l'achat de 10 radars automatiques l'année prochaine, nous demanderons à la Police d'effectuer quelques contrôles qu'on peut déjà commencer avec les radars répressifs. Si les trottoirs et pistes cyclables sont en mauvais état, cette situation résulte de la circulation des véhicules sur ces parties de la voie publique, ce qui a d'ailleurs généré notre décision de modifier les règles de stationnement. Et je peux préciser que cette voirie dépend du SPW et pas des décisions uniques de la Ville. Il est faux de prétendre que la rue Chasse Cambier est inhabitée car il y a plusieurs maisons dans cette rue et une trentaine de garages y sont occupés par des riverains de la Nationale 6. Dans le cas de la traversée de Nimy, rue des Viaducs, là où il a été possible de réaliser du stationnement sur la chaussée, des modifications de marquages routiers ont été faites. A ces endroits, les voitures ne sont plus rangées sur les trottoirs, lorsqu'il est possible de réorganiser le stationnement là où l'espace le permet, nous mettons tout en œuvre pour régulariser les situations caduques. La proposition d'un petit rond-point n'est pas réalisable, au niveau technique. De plus, la présence d'obstacles sur la chaussée s'avère parfois plus dangereuse pour la sécurité routière. Quant au problème d'égouttage, le plan triennal que nous proposerons à la SPGE envisagera d'y inclure cette rue. Voici pour les réponses à votre interpellation. Vous avez la parole.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Simplement, j'ai encore été dimanche soir, évidemment c'était juste avant le foot, c'était dans des conditions normales, quand on sort de la rue, vous me dites que c'est 5m à gauche et 5m à droite mais, sincèrement, pour ceux qui veulent être candidats au suicide ou à l'accident, c'est le meilleur endroit. On ne voit rien. Et donc, je crois qu'il faut essayer de mettre des plots ou quelque chose des deux côtés, mais c'est très dangereux et je

crois que là il y a une réflexion à avoir, indépendamment des contraintes légales ou décrétales mais voilà, on doit peut-être faire des aménagements mais je vous assure, ce pourquoi j'interviens, merci.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : C'est-à-dire que si effectivement le stationnement n'est pas réalisé selon les prérogatives, on peut mettre des plots sur les 5m pour empêcher effectivement les 5m ou plus, on n'a pas été mesurer mais il paraît qu'il y a plus que 5 m de respectés. Il y a moyen de l'empêcher en mettant des plots. On peut donc demander de mettre des plots en béton pour qu'effectivement on respecte la zone où on ne peut pas stationner. On le proposera au service.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Merci. C'est d'étudier le problème de visibilité quand on sort du Chemin, c'est là le gros problème. Merci.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Ok, on mettra en œuvre cette sécurisation de l'espace où on ne peut pas stationner. Maintenant, on va le proposer, il faut encore que le SPW et cie nous dise ok. Cela termine la séance publique. Je vous signale que le prochain Conseil c'est le 19 novembre probablement et que comme c'est le dernier Conseil de la mandature, il sera suivi par le petit verre de convivialité dans la salle des Mariages.

La séance à huis clos s'ouvre avec 33 présents.

Sont absents : MM. DUPONT JP, DEPLUS, GOETGEBUER, DI RUPO, BAILLY, MILLER, Mme KAPOMPOLE, MM. LECOCQ, MERCIER, TONDREAU, JACQUEMIN, Mme DEJARDIN, M. DUBOIS.

77° Objet : PERSONNEL ADMINISTRATIF

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

a) Prorogation de la mise à disposition, contre remboursement, d'un Chef de Division auprès du CPAS. GRH/HH/PA/11.289/3

ADOPTE - 110<sup>ème</sup> annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

b) Modification de l'interruption de carrière à mi-temps octroyée à une employée d'administration. GRH/SH/12247

ADOPTE - 111<sup>ème</sup> annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

c) Démission honorable d'un employé d'administration. GRH/HH/PA/10072

ADOPTE - 112<sup>ème</sup> annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

d) Mise à la pension d'office, pour inaptitude physique définitive, d'une employée d'administration. GRH/HH/PA/4.776

ADOPTE - 113<sup>ème</sup> annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

e) Mise en disponibilité pour cause de maladie d'une employée d'administration. GRH/HH/PA/2981

ADOPTE - 114<sup>ème</sup> annexe

78<sup>e</sup> Objet : AIDES A LA PROMOTION DE L'EMPLOI

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

a) Octroi d'un congé parental dans le cadre d'une interruption complète de carrière à une graduée spécifique. GRH/SH

ADOPTE - 115<sup>ème</sup> annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

b) Prorogation de l'interruption de carrière à mi-temps octroyée à une employée d'administration. GRH/SH/17454

ADOPTE - 116<sup>ème</sup> annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

c) Octroi d'un congé parental dans le cadre d'une interruption de carrière à 4/5 temps à une employée d'administration. GRH/SH/17462

ADOPTE - 117<sup>ème</sup> annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

d) Octroi d'un congé parental dans le cadre d'une interruption de carrière à 4/5 temps à un éco-conseiller - Autorisation. GRH/SH/18254

ADOPTE - 118<sup>ème</sup> annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

e) Mise à disposition d'un employé d'administration auprès de l'ASBL « ORCW ». GRH/HH/APE/MAD

ADOPTE - 119<sup>ème</sup> annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

79<sup>e</sup> Objet : SERVICES TECHNIQUES – Prorogation de l'interruption de carrière à 4/5<sup>e</sup> octroyée à un Premier Attaché Consultant – Autorisation. GRH/SH/11942

ADOPTE - 120<sup>ème</sup> annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

80<sup>e</sup> Objet : SERVICES TECHNIQUES. GESTION TERRITORIALE ET ÉCONOMIQUE. Application des cadres et statuts – Nouvelle appellation du 1er Attaché responsable de la Gestion Territoriale et Économique. GRH

ADOPTE - 121<sup>ème</sup> annexe

81<sup>e</sup> Objet : SERVICES TECHNIQUES – PROMOTIONS

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

\*Promotion au grade de Directeur en chef (A7 sp.) du département des travaux.

\*Promotion au grade de 1er Directeur spécifique (A6 sp.) – Responsable de la Régie des Travaux.

\*Promotion au grade de 1er Directeur spécifique (A6 sp.) – Responsable des bureaux d'études.

\*Promotion au grade de 1er Directeur technique (A6) – Responsable de la gestion territoriale et économique. GRH/SH/5000

ADOPTE - de la 122 à la 125<sup>ème</sup> annexe

82<sup>e</sup> Objet : PERSONNEL OUVRIER

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

a) Mise en disponibilité pour cause de maladie d'un ouvrier qualifié définitif. GRH/SH/10904

ADOPTE - 126<sup>ème</sup> annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

b) Mise à la pension, pour inaptitude physique définitive, d'un ouvrier qualifié. GRH/SH/4156

ADOPTE - 127<sup>ème</sup> annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

83<sup>e</sup> Objet : PERSONNEL DES BIBLIOTHÈQUES.

Octroi d'une interruption de carrière à 4/5 temps, dans le cadre de l'assistance médicale, à une employée de bibliothèque définitive. GRH/SH/10827

ADOPTE - 128<sup>ème</sup> annexe

84<sup>e</sup> Objet : SERVICE INCENDIE - PERSONNEL

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

a) Nomination définitive d'un opérateur centre 100 stagiaire. SI

ADOPTE - 129<sup>ème</sup> annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

b) Démission honorable d'un Capitaine-Commandant –Directeur du centre 100, Chef de Corps du service Incendie de la Ville de Mons. SI 10144

ADOPTE - 130<sup>ème</sup> annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

c) Département centre 100 : prorogation du détachement d'un sapeur-pompier professionnel de Tournai au Centre 100. SI SI/13 GEN RINSIS

ADOPTE - 131<sup>ème</sup> annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

d) Mise à la pension d'office, pour inaptitude physique définitive, d'un sapeur-pompier professionnel. SI SI 11618

ADOPTE - 132<sup>ème</sup> annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

e) Octroi d'un congé parental dans le cadre d'une interruption complète de carrière à une opératrice Centre 100. GRH/SH

ADOPTE - 133<sup>ème</sup> annexe

85<sup>e</sup> Objet : ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

a) Désignations à titre temporaire dans des emplois vacants d'instituteurs/trices primaires. 8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 3528/3028/3526/3617/3669/3675/3527/3676/3733/3755/3794/3754/3799/3818/3797/3837/3759/3723

ADOPTE - de la 134 à la 151<sup>ème</sup> annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

b) Désignations à titre temporaire dans des emplois non vacants d'instituteurs/trices primaires. 8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 3938/3725/3823/3744/3873/3882/3875/3817(2)/3922/3869/3942/3759

ADOPTE - de la 152 à la 164<sup>ème</sup> annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

c) Fin prématurée d'un congé pour prestations réduites pour raison sociale et familiale. 8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 3373

ADOPTE - 165<sup>ème</sup> annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

d) Démission honorable de ses fonctions en vue de sa mise à la retraite d'un maître spécial d'éducation physique définitif. 8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 6256

ADOPTE - 166<sup>ème</sup> annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

e) Désignations à titre temporaire dans des emplois vacants d'institutrices primaires en immersion linguistique. 8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 3723/3435

ADOPTE - 167 et 168<sup>ème</sup> annexes

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

f) Octroi d'un détachement à un maître spécial de religion protestante définitif. 8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 3285

ADOPTE - 169<sup>ème</sup> annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

g) Fixation des prestations des maîtres spéciaux d'éducation physique pour l'année scolaire 2012/2013. 8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 1263

ADOPTE - 170<sup>ème</sup> annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,  
h) Désignations à titre temporaire dans des emplois vacants de maîtres spéciaux d'éducation physique. 8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 3694/3802

ADOPTE - 171 et 172<sup>ème</sup> annexes

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,  
i) Désignations à titre temporaire dans des emplois non vacants de maîtres spéciaux d'éducation physique. 8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 3802(3)/3985

ADOPTE - de la 173 à la 176<sup>ème</sup> annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,  
j) Octroi d'un détachement à un instituteur primaire définitif. 8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 3159

ADOPTE - 177<sup>ème</sup> annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,  
k) Désignations à titre intérimaire d'institutrices maternelles. 8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 3556/3698(2)/3567/3747/3577/3519/3701

ADOPTE - de la 178 à la 185<sup>ème</sup> annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,  
l) Demandes d'interruption partielle de carrière dans le cadre du congé parental d'une institutrice maternelle. 8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 8103

ADOPTE - 186<sup>ème</sup> annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,  
m) Désignations d'institutrices maternelles à titre temporaire dans un emploi vacant. 8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 3650/3540/3632/3630(2)/3747/3701/3737/3741/3750

ADOPTE - de la 187 à la 196<sup>ème</sup> annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,  
n) Nominations à titre définitif à temps plein au 01/09/12 de puéricultrices. 8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 8090/7559

ADOPTE - 197 et 198<sup>ème</sup> annexes

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,  
o) Nomination à titre définitif, à temps plein, à titre provisoire au 01/09/2012 d'une puéricultrice. 8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 3984

ADOPTE - 199<sup>ème</sup> annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,  
p) Mise en disponibilité pour maladie d'institutrices maternelles définitives. 8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 3502/3142/7842

ADOPTE - de la 200 à la 202<sup>ème</sup> annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

q) Désignations de maîtresses spéciales en psychomotricité organique, à titre temporaire dans un emploi vacant, à dater du 01/09/2012. 8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 3593/3630

ADOPTE - 203 et 204<sup>ème</sup> annexes

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

r) Désignation d'une maîtresse spéciale en psychomotricité organique, à titre intérimaire, à dater du 03/09/2012. 8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 3567

ADOPTE - 205<sup>ème</sup> annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

s) Ratification de services prestés par une institutrice maternelle. 8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 7317

ADOPTE - 206<sup>ème</sup> annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

t) Modification d'une délibération du 18 juin 2012, portant sur la désignation d'une institutrice maternelle 8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 3857

ADOPTE - 207<sup>ème</sup> annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

u) Écartement d'une institutrice maternelle temporaire dans le cadre de la mesure de protection de la maternité. 8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 3630

ADOPTE - 208<sup>ème</sup> annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

v) Réaffectations d'institutrices maternelles pour l'année scolaire 2012/2013. 8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 3826/3806/3960/3804

ADOPTE - de la 209 à la 212<sup>ème</sup> annexe

86<sup>e</sup> Objet : ACADÉMIE DE MUSIQUE

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

a) Octroi à un professeur de piano, d'un congé en vue d'exercer dans l'enseignement, une fonction donnant droit à une échelle de traitement égale ou supérieure à celle dont elle bénéficie. 8<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> 7771

ADOPTE - 213<sup>ème</sup> annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

b) Démission d'un professeur d'art dramatique suite à sa nomination dans un autre Pouvoir Organisateur. 8<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> 7502

ADOPTE - 214<sup>ème</sup> annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

c) Désignations de professeurs de diction/déclamation à titre temporaire dans un emploi vacant. 8<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> 7602/7593/7586

ADOPTE - de la 215 à la 217<sup>ème</sup> annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

d) Désignations de professeurs de guitare à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> 7604/7598

ADOPTE - 218 et 219<sup>ème</sup> annexes

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

e) Désignation d'un professeur de guitare à titre temporaire dans un emploi vacant. 8<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> 7598

ADOPTE - 220<sup>ème</sup> annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

f) Désignation d'un professeur de violoncelle à titre temporaire dans un emploi vacant. 8<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> 3600

ADOPTE - 221<sup>ème</sup> annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

g) Désignation d'un professeur de violoncelle à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> 3600

ADOPTE - 222<sup>ème</sup> annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

h) Désignations de professeurs de piano à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> 3646/7605

ADOPTE - 223 et 224<sup>ème</sup> annexes

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

i) Désignation d'un professeur de piano à titre temporaire dans un emploi vacant. 8<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> 3646

ADOPTE - 225<sup>ème</sup> annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

j) Désignations de professeurs de formation musicale à titre temporaire dans un emploi vacant. 8<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> 3186/7599

ADOPTE - 226 et 227<sup>ème</sup> annexes

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

k) Désignations de professeurs de formation musicale à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> 3186/7599

ADOPTE - 228 et 229<sup>ème</sup> annexes

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

l) Désignations de professeurs de danse à titre temporaire dans un emploi vacant. 8<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> 3046/7607

ADOPTE - 230 et 231<sup>ème</sup> annexes

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

m) Désignation d'un professeur de flûte traversière à titre temporaire dans un emploi vacant. 8<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> 7589

ADOPTE - 232<sup>ème</sup> annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

n) Désignation d'un professeur d'orgue à titre temporaire dans un emploi vacant. 8<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> 7588

ADOPTE - 233<sup>ème</sup> annexe

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

35<sup>e</sup> Objet : JEMAPPES : Immeuble, étant une ancienne maison de commerce (ancien lavoir automatique au rez-de-chaussée) sis à Jemappes, av. du roi Albert, 675, avec accès rue Général Leman, 2 a et 2 b, cad. section B, n° 804/G, d'une contenance de 80 ca – Approbation du mode d'acquisition du bien (vente publique). Cellule foncière RF/MDB

ADOPTE - 234<sup>ème</sup> annexe

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre de l'Assemblée n'exprimant le désir de prendre la parole, M. le Président constate qu'au vœu de l'article L 1122-16 du Code Wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la séance s'est déroulée sans réclamation contre le procès-verbal de la réunion du 3 septembre 2012. Celui-ci est alors adopté.

La séance est ensuite levée

Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL :

Le Secrétaire communal ff,

Le Bourgmestre ff-Président,

Ph. LIBIEZ.

M. BARVAIS.

=====